

PLAN DE GESTION DU MARAIS DU LOGIT 2016-2020

Unités de gestion
Objectifs et actions
Coûts prévisionnels



Décembre 2015

PLAN DE GESTION
DU MARAIS DU LOGIT
2016-2020

Unités de gestion

Carte 1 : Périmètre



Périmètre du plan de gestion 130 ha

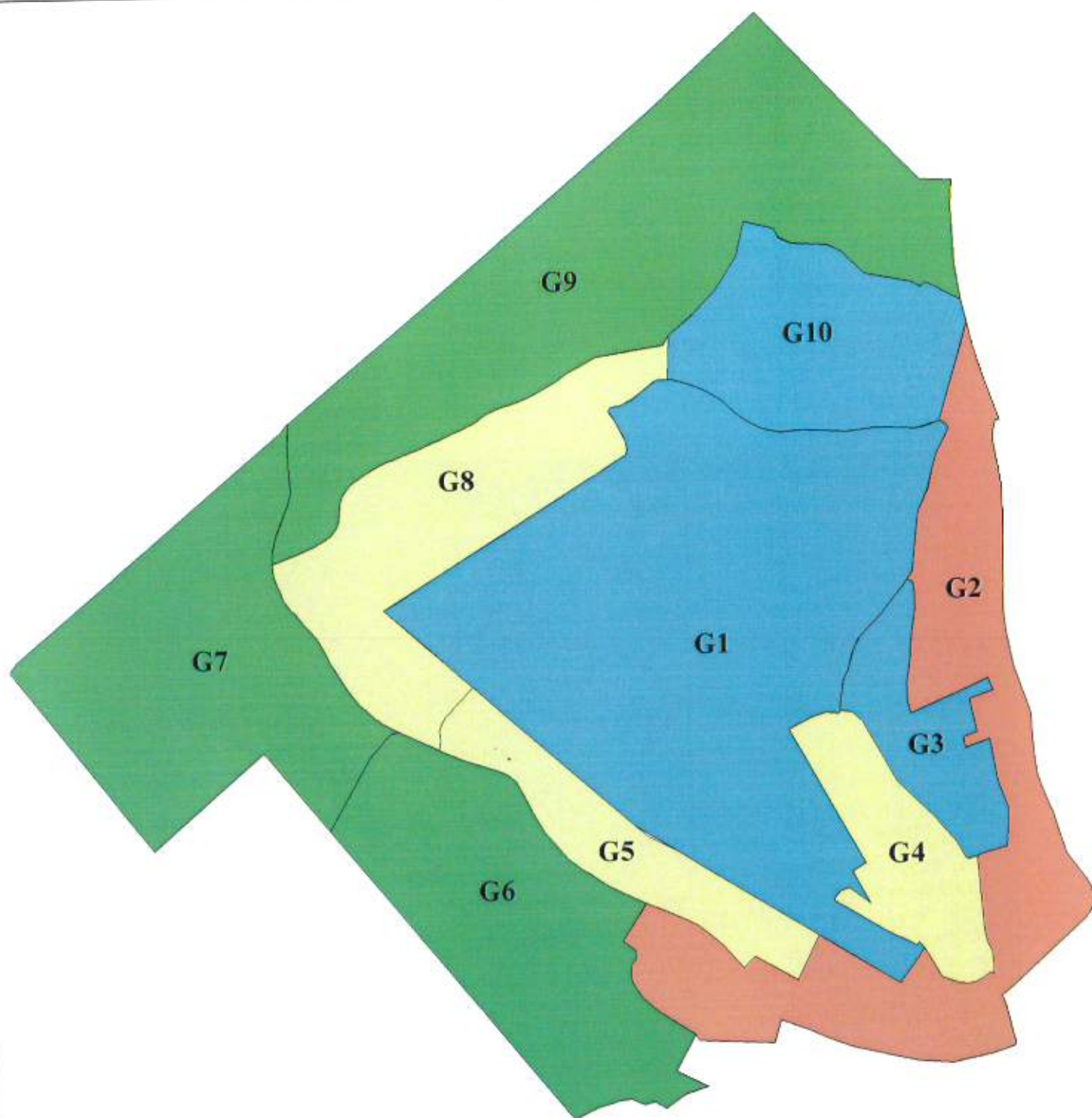
Le Verdon/Mer



0 150 m 300m



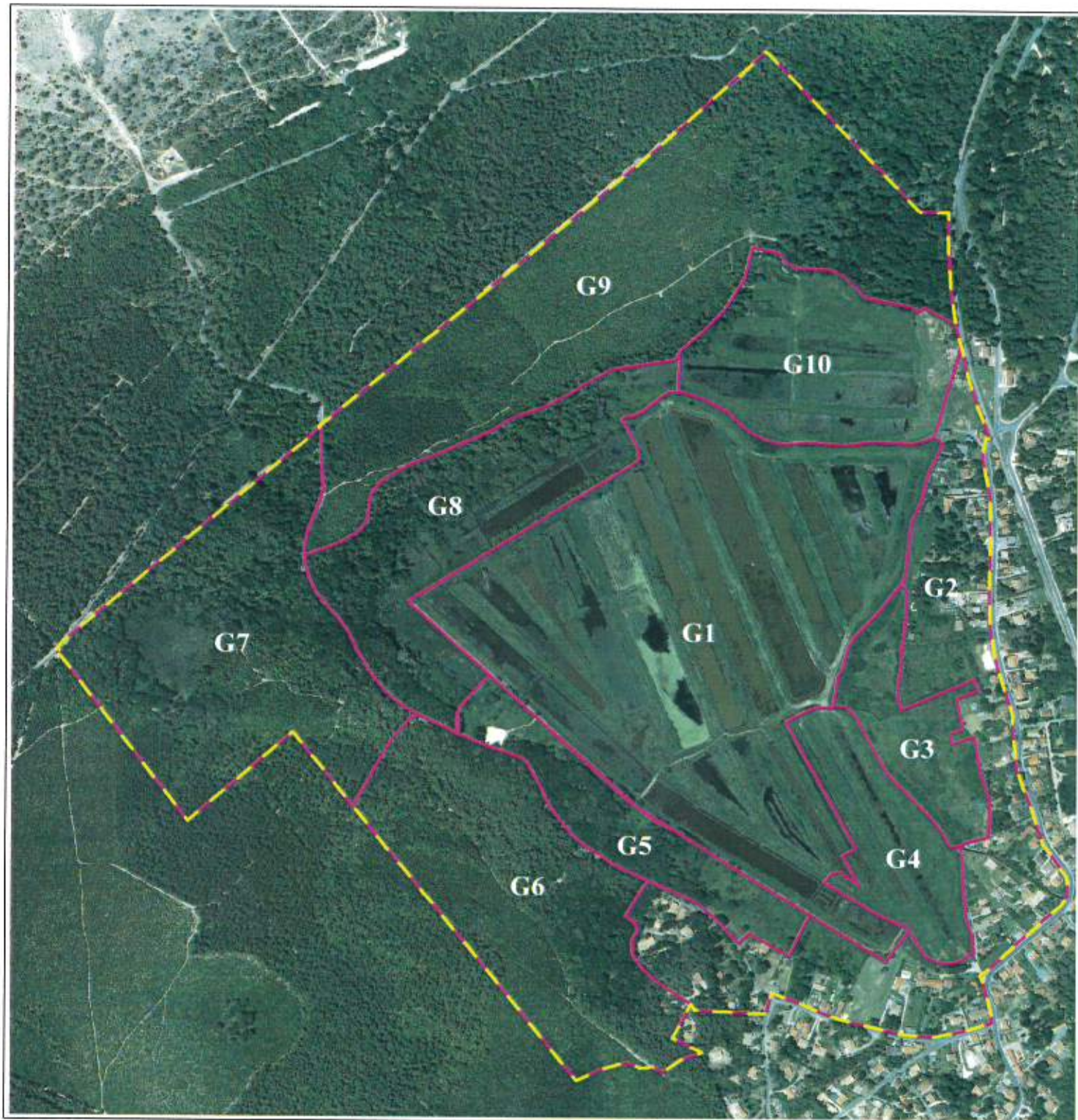
Carte 2 : Gestion par unité

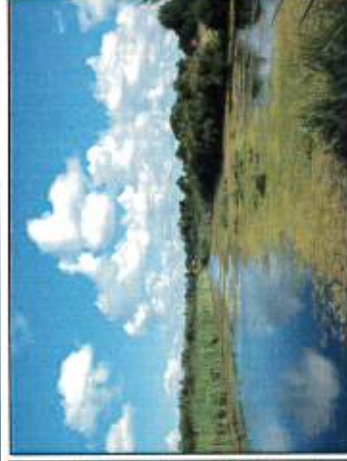


-  Zone à entretenir
[45 ha]
-  Zone gestion ONF
avec suivis associés
[50 ha]

-  Zone à restaurer
[20 ha]
-  Zone urbaine
avec suivis associés
[15 ha]

Carte 3 : Unités de gestion - vue générale





Problématiques

- Difficultés d'alimentation des bassins salés
- Limitation du développement des épiphytes/conservation des haies
- Zone à enjeu pour la pratique de la chasse
- Maintien des niveaux d'eau/risque moustique
- Respect du cahier des charges pour le pâturage
- Présence d'espèces invasives

PdG 2012-2014

Gestion hydraulique

- Chenal sous responsabilité SIBV
- 18 bassins doux et salés gérés dans le cadre du PdG

Contexte foncier

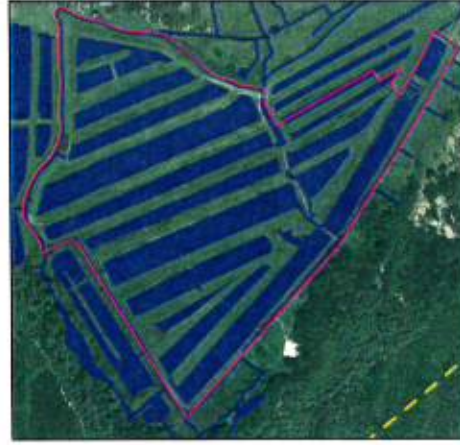
- Propriété communale

Classement urbanisme projet PLU

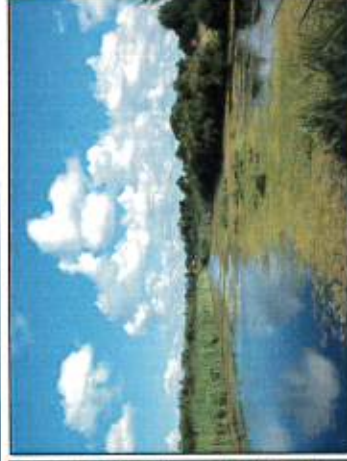
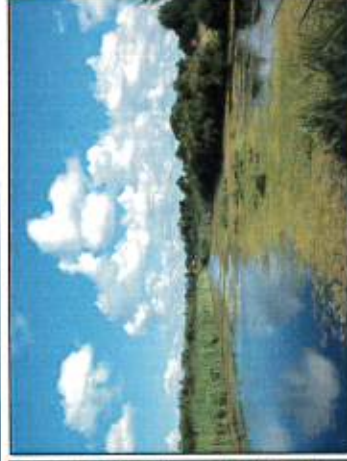
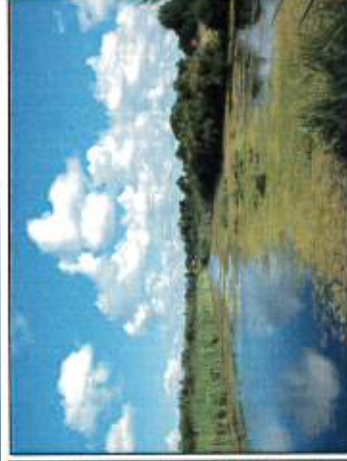
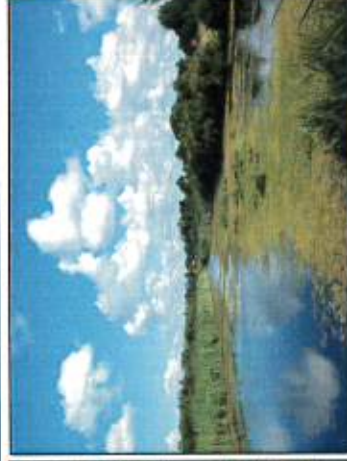
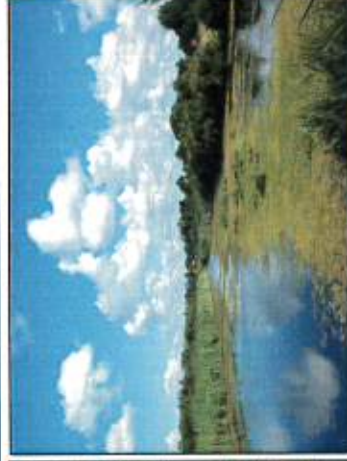
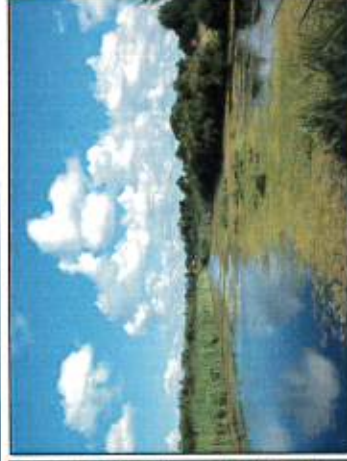
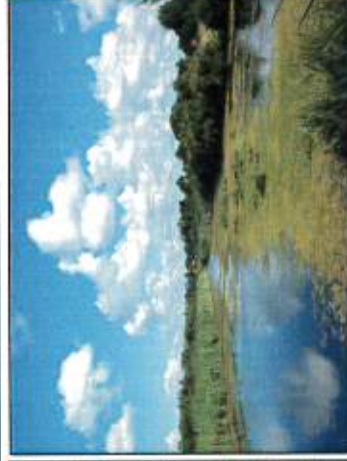
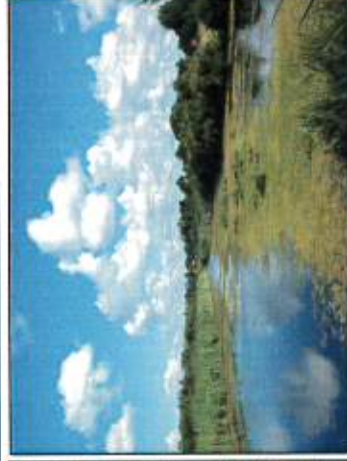
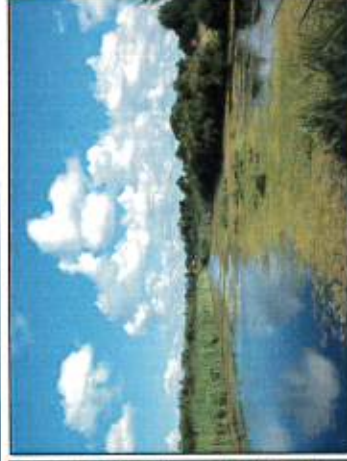
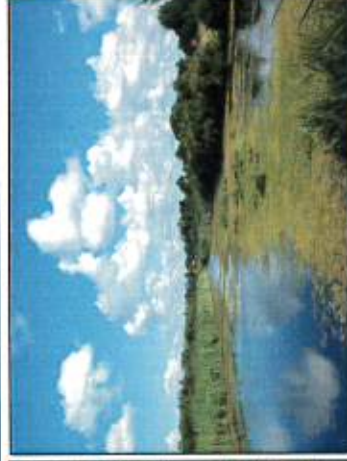
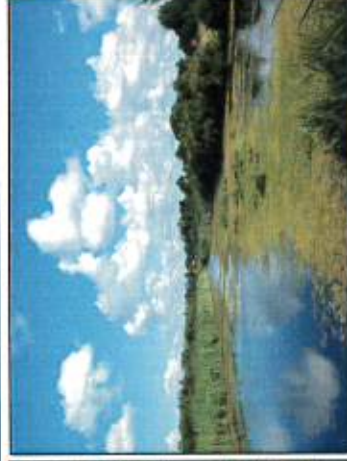
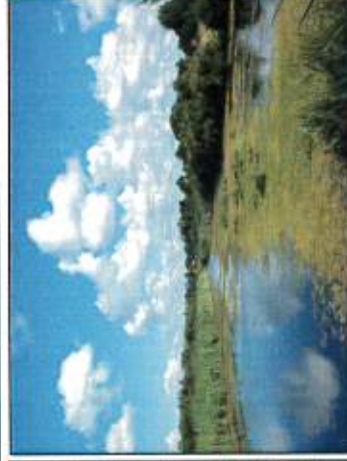
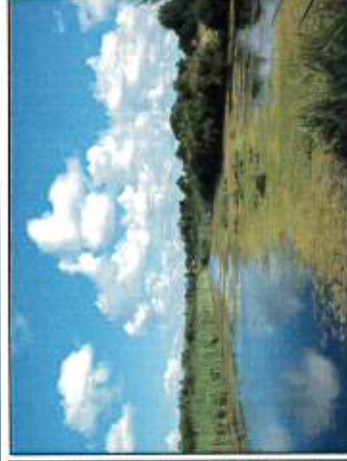
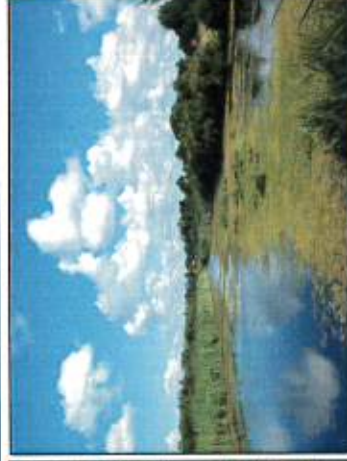
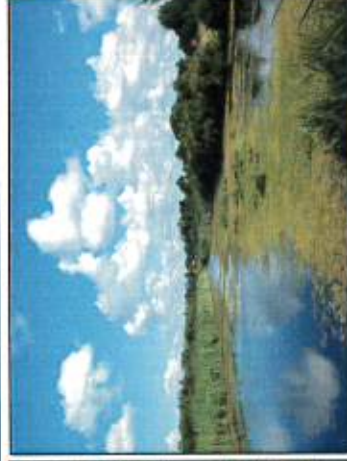
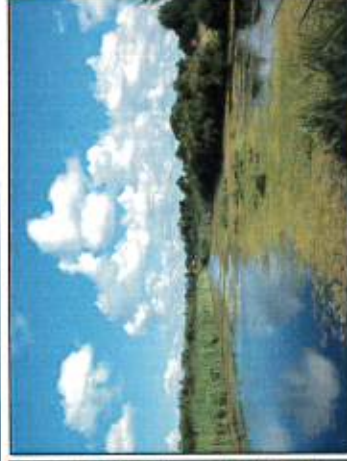
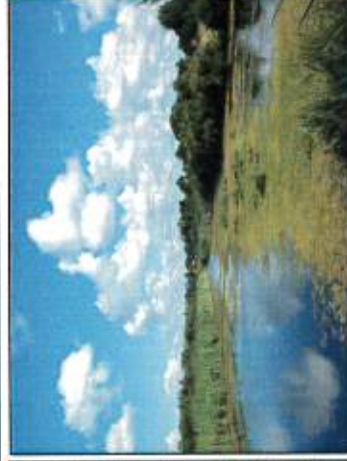
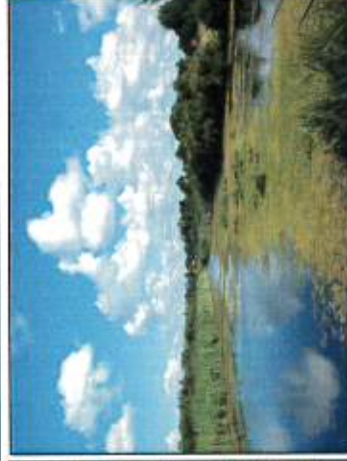
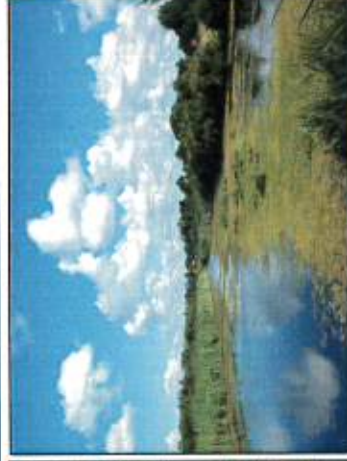
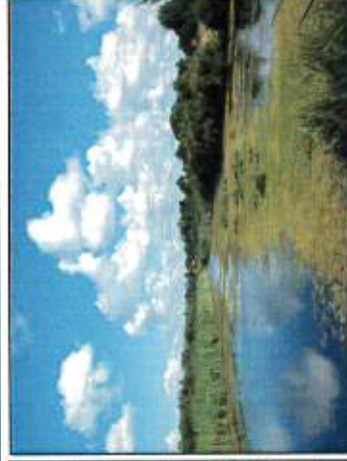
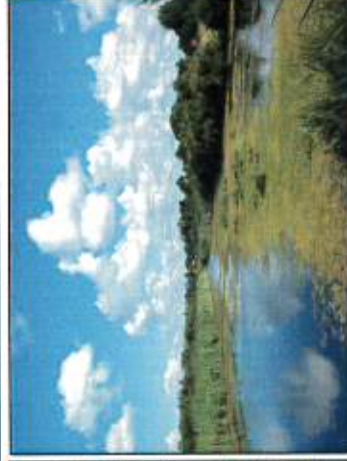
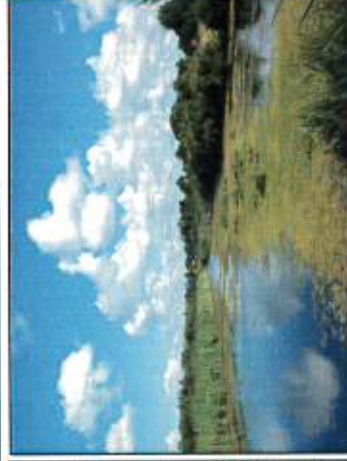
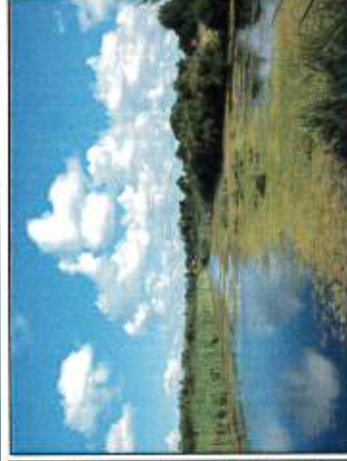
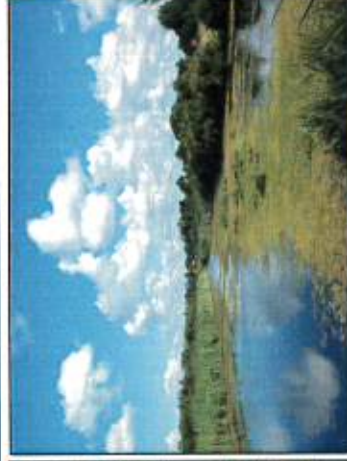
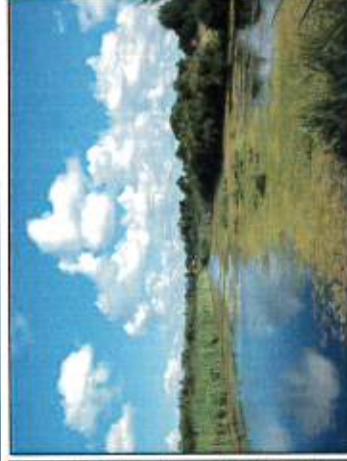
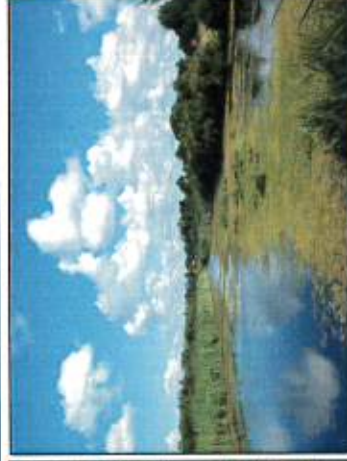
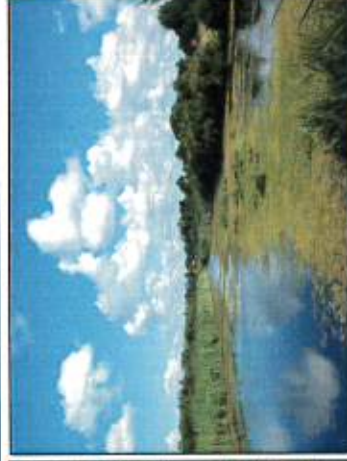
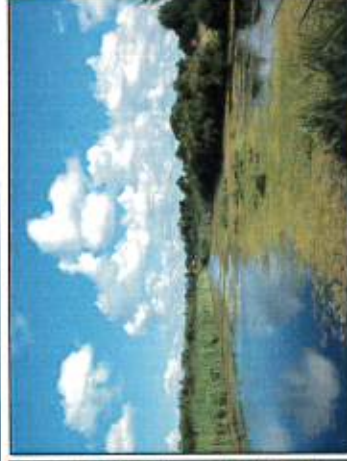
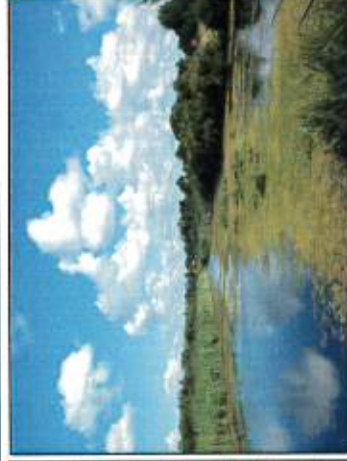
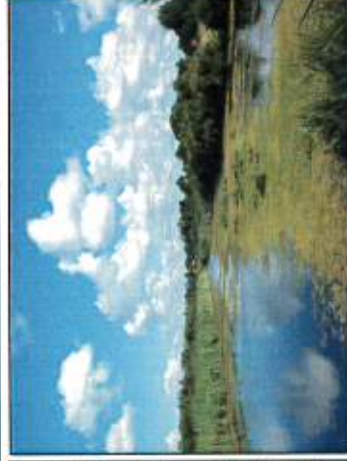
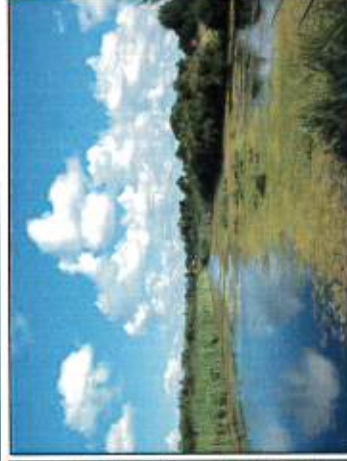
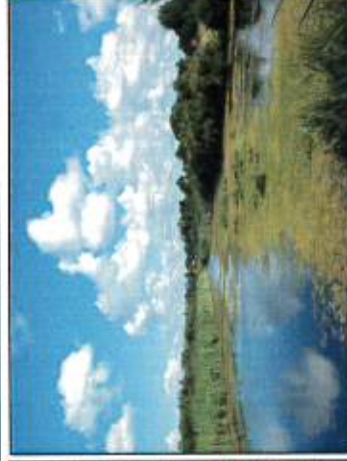
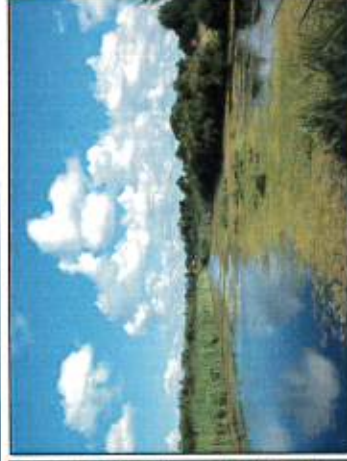
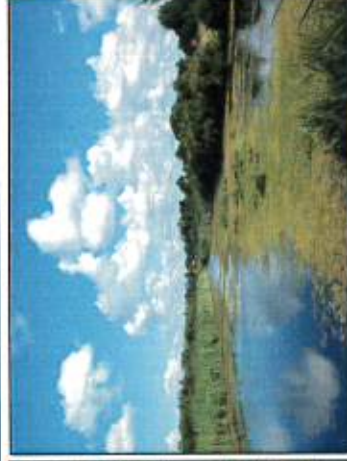
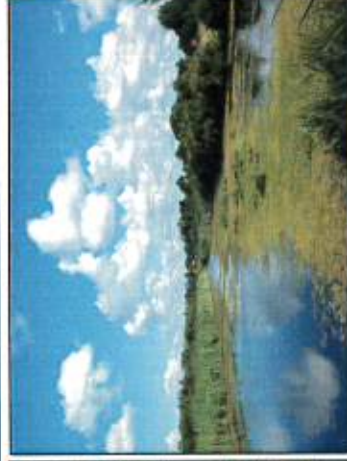
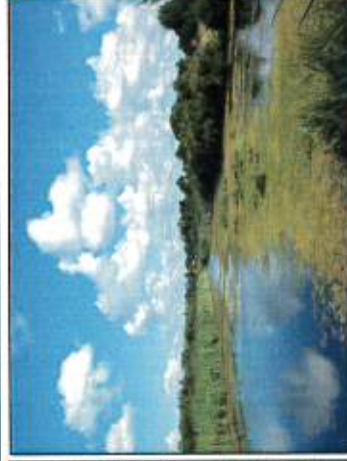
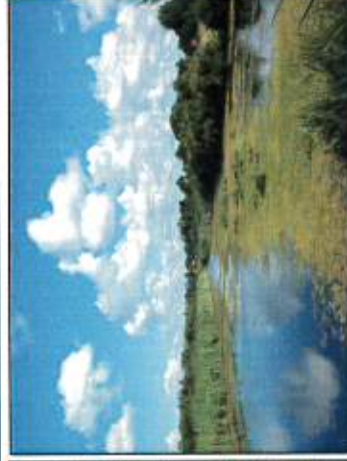
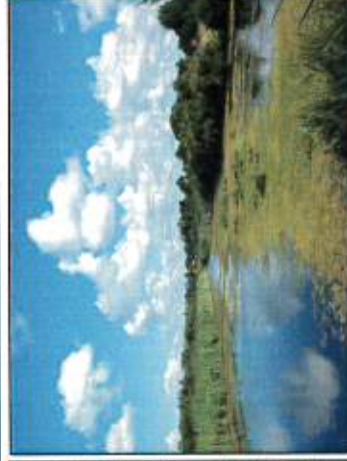
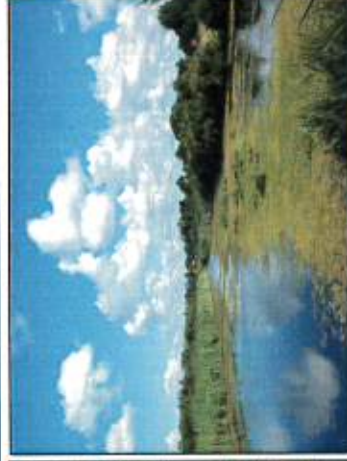
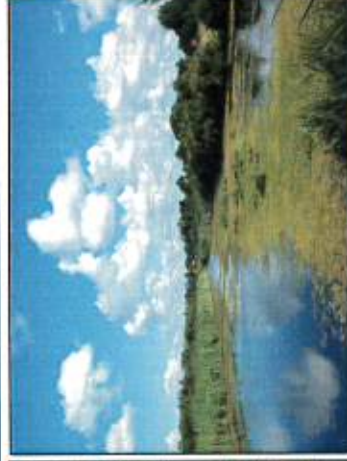
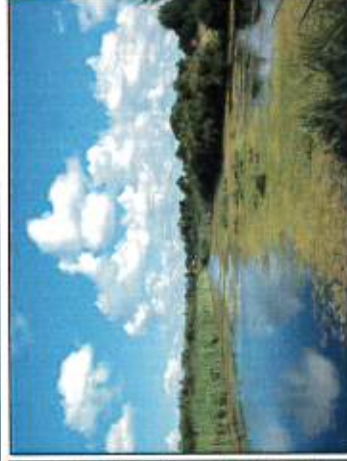
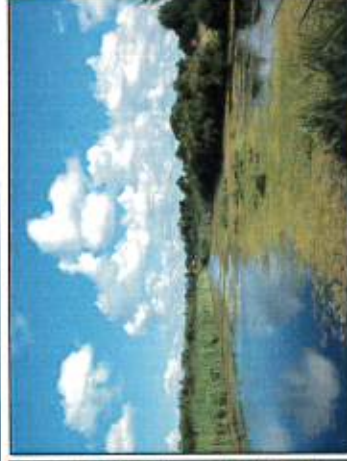
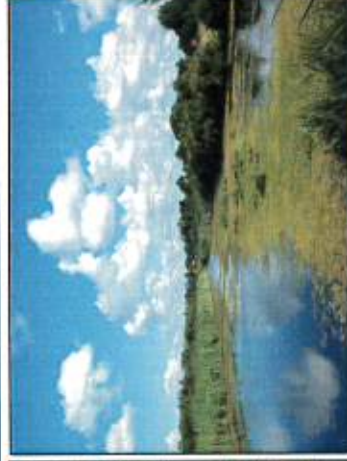
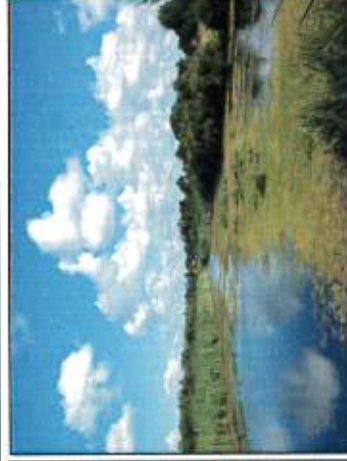
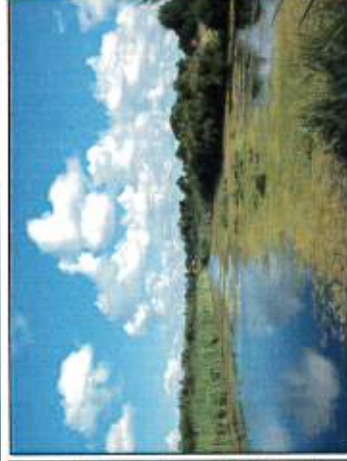
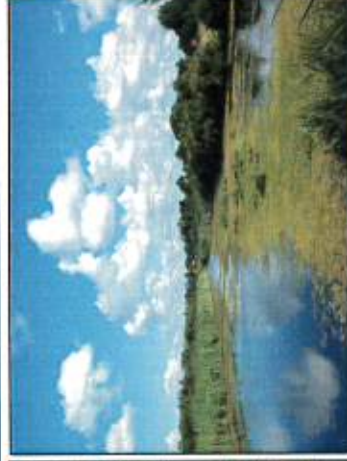
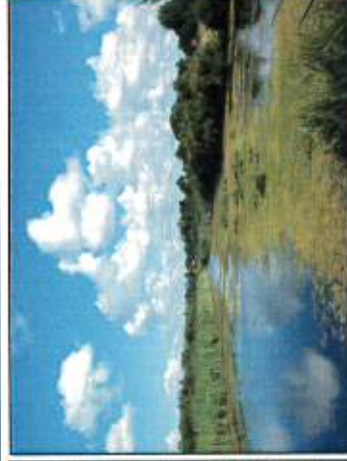
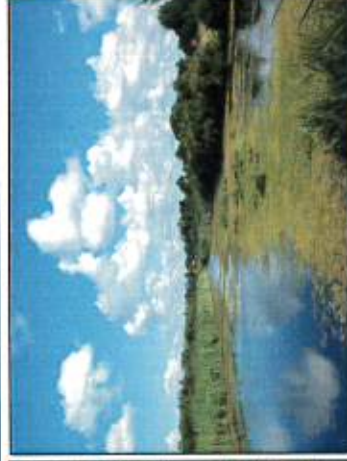
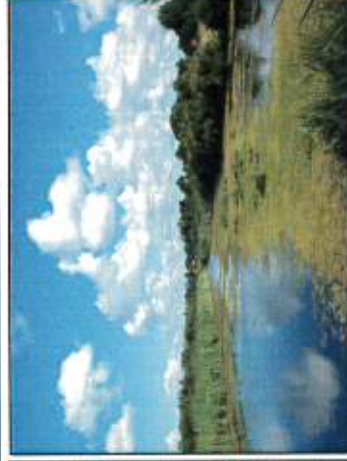
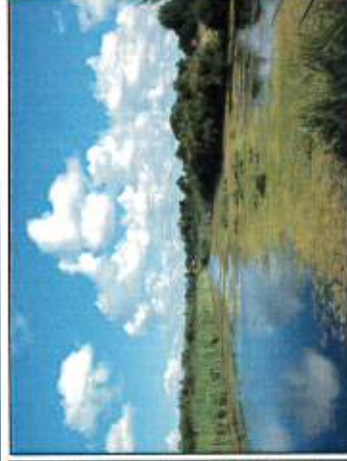
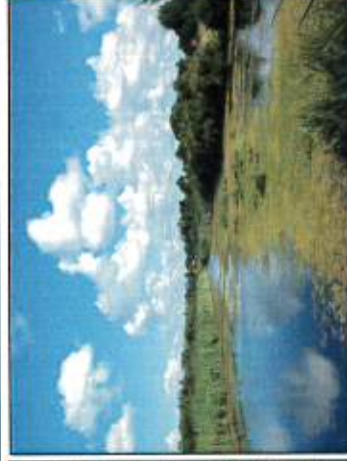
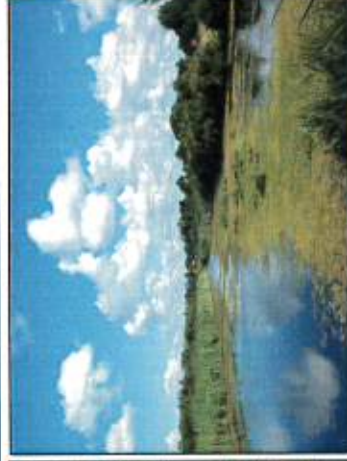
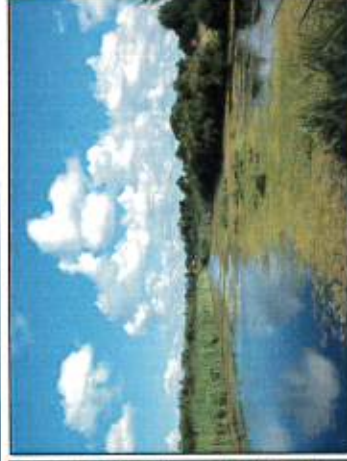
- Zone naturelle - non constructible

Gestion paysage

- Pâturage bovin et/ou équin



Bassins
Fossés, coullages, chenaux





Objectifs de gestion

- Assurer la maîtrise foncière des parcelles à enjeux (création d'une ZPENS en lien avec les conclusions du PLU)
- Permettre au public de découvrir le site en limitant la pénétration
- Mettre en place les mesures nécessaires à la gestion fonctionnelle du réseau hydraulique secondaire et tertiaire sur parcelles privées
- Sensibiliser les riverains sur leurs responsabilités vis-à-vis du site



Problématiques

- Urbanisation importante en bordure du marais
- Absence d'entretien des coulages sous responsabilité des privés
- Modification du classement au PLU de certaines parcelles non urbanisées
- Continuité entre certaines parcelles du cœur de marais et les zones urbanisées pour certaines espèces (Cistudes)
- Qualité de l'eau



Bassins

Fossés, coulages, chenaux

PdG 2012-2014

Gestion hydraulique

- ♦ Fossés en lien avec le marais
- ♦ Responsabilité des riverains

Contexte foncier

- ♦ Propriétés privées majoritairement

Classement urbanisme projet PLU

- ♦ Zone urbanisée - constructible globalement—non construc. à la marge

Gestion paysage

- ♦ Pas de pâturage



Propriétés communales
Propriétés privées
Propriétés autres (EDF)



Problématiques

- Friche ré ouverte par les chèvres à maintenir en état
- Présence de parcelles privées à enjeux au sein des propriétés communales = morcellement
- Classement PLU envisagé N
- Coulagés réhabilités et création de mares pour limiter la présence d'eau en zone urbaine et servir d'abreuvoirs
- Présence d'espèces à enjeux (amphibiens...)

Principaux habitats

Fourré à prunellier et aubépine

Fourré à tamaris

Prairies mésohygrophiles

Prairies hygrophiles

PdG 2012-2014

Gestion hydraulique

- Fossés et abreuvoirs
- Dont certains riverains de propriétés privées

Contexte foncier

- Propriété communale
- Quelques parcelles privées

Classement urbanisme projet PLU

- Zone naturelle - non constructible

Gestion paysage

- Pâturage caprin



Bassins
Fossés, coulagés, chenaux



Propriétés communales
Propriétés privées

Objectifs de gestion

- Maintenir la qualité des prairies et l'ouverture du milieu grâce à un pâturage adapté
- Assurer la maîtrise foncière des parcelles à enjeux (création d'une ZPENS en lien avec les conclusions du PLU)
- Mettre en place les mesures nécessaires à la gestion fonctionnelle du réseau hydraulique secondaire et tertiaire sur parcelles privées
- Assurer une veille concernant les espèces invasives



Problématiques

- Propriété privée en location pour le pâturage équin
- Surpâturage et piétinement en période hivernale
- Classement N prévu dans le cadre du PLU (urbanisable précédemment au POS)
- Enclave située au cœur du marais
- Espèces à enjeux (Cistude, amphibiens, flore...)

Principaux habitats

Fourré à prunellier et aubépine

Communautés flottantes des eaux peu profondes (herbier à renoncules,...)

Prairies mésohygrophiles

Prairies hygrophiles

Jonçaie à jonc maritime

Objectifs de gestion

- Assurer la maîtrise foncière des parcelles à enjeux (création d'une ZPENS en lien avec les conclusions du PLU)
- Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales
- Déterminer les objectifs de restauration à long terme
- Mettre en place les mesures nécessaires à la gestion fonctionnelle du réseau hydraulique secondaire et tertiaire sur parcelles privées
- Assurer une veille concernant les espèces invasives



Bassins

Fossés, coulaques, chenaux

PdG 2012-2014

Gestion hydraulique

- Chenal sous responsabilité SIBV
- Fossé pluvial au sud
- 4 bassins doux non gérés

Contexte foncier

- Propriété privée

Classement urbanisme projet PLU

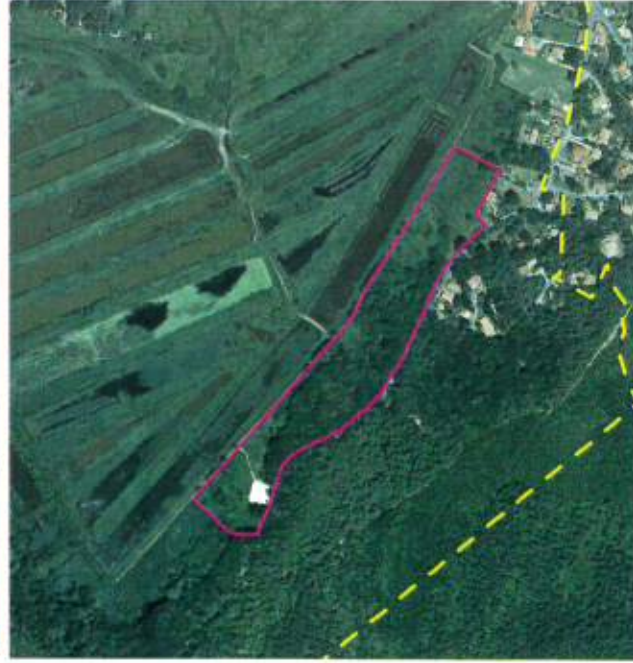
- Zone naturelle - non constructible

Gestion paysage

- Pâturage équin



Propriétés privées



Principaux habitats
Boisements de chêne pédonculé et chêne vert
Prairies hygrophiles
Jonçaille
Fourré à prunellier et aubépine

Objectifs de gestion

- Assurer la sécurité des promeneurs (circulation motorisée, arbres dangereux)
- Créer une zone de repli du bétail en période hivernale
- Lutter contre les invasives présentes
- Assurer la fonctionnalité des réseaux hydrauliques secondaires et tertiaires
- Permettre au public de découvrir le site en limitant la pénétration
- Assurer la maîtrise foncière des parcelles à enjeux (ZPENS existante)
- Maintenir la qualité des prairies grâce à un pâturage adapté

Problématiques

- Présence d'espèces végétales non autochtones
- Présence récurrente de déchets sur le parking d'accueil du public (dont nombreux déchets verts)
- Zone pâturée mal entretenue (refus)
- Etat d'enfrichement très avancé
- Difficulté de faire respecter les infrastructures d'accueil du public (panneaux)
- Maintien de l'accessibilité aux couloirs ré ouverts
- Présence de la Cistude (zone de reproduction et d'hivernation)



Bassins
Fossés, couloirs, chenaux

PdG 2012-2014

Gestion hydraulique

- Fossés en lien avec le marais
- Responsabilité Mairie + riverains

Contexte foncier

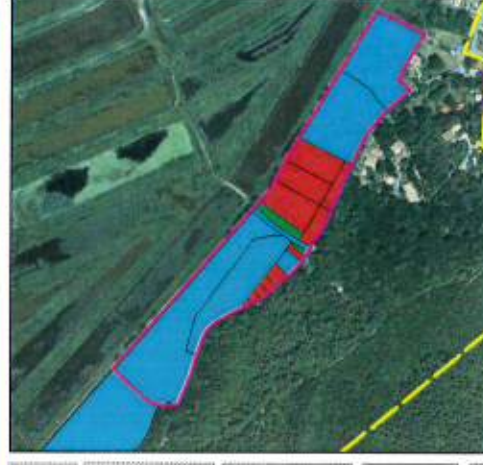
- Propriétés communales majoritaires
- Quelques propriétés privées

Classement urbanisme projet PLU

- Zone naturelle—non constructible

Gestion paysage

- Pâturage équin au sud



Propriétés communales
Propriétés Département (ENS)
Propriétés privées



Principaux habitats

Boisement de chêne pédonculé

Plantation mono spécifique de pin maritime

Boisement dunaire à chêne vert et pin maritime

Ourlet à Ciste à feuille de sauge et garance voyageuse

Objectifs de gestion

- Accompagner le partenariat Département/ONF
- Travailler avec l'ONF sur les circuits pédestres à proposer au public
- Assurer la connaissance des espèces patrimoniales en partenariat avec l'ONF
- Assurer la veille et la lutte contre les espèces invasives
- Valoriser un circuit Marais du Logit en lien avec l'OT

Problématiques

- Surveillance des éléments dangereux éventuels (pylônes, arbres)
- Chemins forestiers et route d'accès vers les plages et la piste cyclable
- Présence d'une parcelle urbanisée en zone naturelle
- Dépôts de déchets
- Flore patrimoniale
- Gestion en cours de transfert à l'ONF



Bassins

Fossés, coupages, chenaux

PdG 2012-2014

Gestion hydraulique

- ♦ Pas de coulage

Contexte foncier

- ♦ Propriétés Département majoritaires
- ♦ Propriétés privées

Classement urbanisme projet PLU

- ♦ Zone naturelle—non constructible

Gestion paysage

- ♦ Pas de gestion



Propriétés Département (ENS)

Propriétés privées



Problématiques

- Présence d'une lagune forestière de 1,3 ha réhabilitée
- Espèces exotiques et espèces à enjeux (ponte Cistude...)
- Gestion en cours de transfert à l'ONF
- Fermeture du milieu (végétation)
- Non respect de l'interdiction de circulation motorisée
- Difficultés d'accès pour l'entretien mécanique

Principaux habitats

Communautés flottantes des eaux peu profondes
(herbier à renoncules...)

Gazons à petits souchets (souchet brun)

Mares temporaires (herbier à callitriches...)

Roselière dulçaquicole à roseau commun

Mégaphorbiaie eutrophile

Bois marécageux de saules

Boisement mixte à pin maritime, chêne vert et
chêne pédonculé

Objectifs de gestion

- Accompagner le partenariat Département/ONF
- Travailler avec l'ONF sur les circuits pédestres à proposer au public
- Assurer la connaissance des espèces patrimoniales en partenariat avec l'ONF
- Assurer la veille et la lutte contre les espèces invasives
- Veiller au maintien de la lagune de Claire de Bel (enjeux milieu et espèces) en lien avec l'ONF
- Valoriser un circuit Marais du Logit en lien avec l'OT

PdG 2012-2014

Gestion hydraulique

- ♦ Présence de la lagune de Claire de Bel
- ♦ Coulages

Contexte foncier

- ♦ Propriétés Département majoritaires
- ♦ Propriétés privées
- ♦ 2 parcelles LPO

Classement urbanisme projet PLU

- ♦ Zone naturelle—non constructible

Gestion paysage

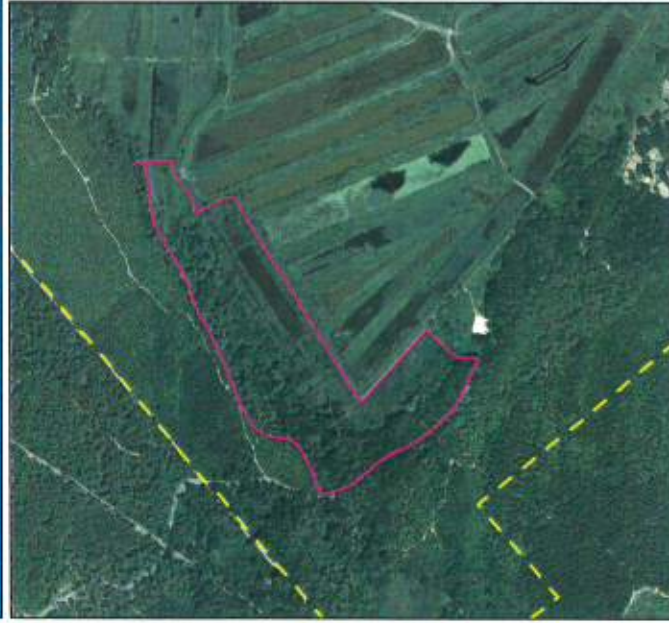
- ♦ Débroussaillage caprin 2011-2014



- Bassins
- Fossés, coulages, chenaux



- Propriétés communales
- Propriétés Département (ENS)
- Propriétés privées
- Propriétés autres (LPO)



Problématiques

- Parcellaire très morcelé (nombreuses parcelles privées)
- Difficultés d'accès (présence d'arbres au sol) = moustiques
- Foyer de Baccharis très important
- Eléments dangereux (pylônes, arbres...)
- Intérêt pour la Cistude (hivernation, ponte...)
- Zone de transition avec bassins et dépressions humides

Objectifs de gestion

- Assurer la maîtrise foncière des parcelles à enjeux (ZPENS existante)
- Travailler avec l'ONF sur les circuits pédestres à proposer au public
- Assurer la sécurité des promeneurs (circulation motorisée, arbres dangereux)
- Assurer la fonctionnalité des réseaux hydrauliques secondaires et tertiaires
- Assurer la connaissance des espèces patrimoniales
- Assurer la veille sur les espèces invasives

Principaux habitats

Communautés flottantes des eaux peu profondes (herbier à renoncles,...)

Phragmitaie à roseau commun

Jonçaie

Fourré à prunellier et aubépine

Boisement mixte à pin maritime, chêne vert et chêne pédonculé

Bois marécageux de frênes, d'aulnes et de saules

Mares temporaires (herbier à callitriches...)

PDG 2012-2014

Gestion hydraulique

- Présence de bassins et mares forestières

Contexte foncier

- Très nombreuses petites parcelles
- Nombreuses propriétés privées

Classement urbanisme projet PLU

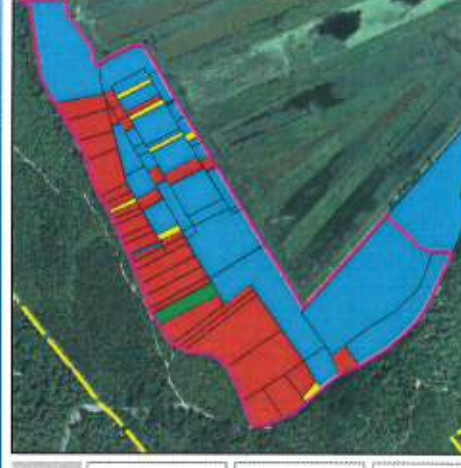
- Zone naturelle—non constructible

Gestion paysage

- Débroussaillage caprin en bordure sud



Bassins
Fossés, coulages, chenaux



Propriétés communales
Propriétés Département (ENS)
Propriétés privées
Propriétés autres (Etat, LPO...)



Principaux habitats

Boisement de chêne pédonculé

Plantation mono spécifique de pin maritime

Boisement dunaire à chêne vert et pin maritime

Objectifs de gestion

- Accompagner le partenariat Département/ONF
- Travailler avec l'ONF sur les circuits pédestres à proposer au public
- Assurer la connaissance des espèces patrimoniales en partenariat avec l'ONF
- Assurer la veille et la lutte contre les espèces invasives
- Valoriser un circuit Marais du Logit en lien avec l'OT

Problématiques

- Surveillance des éléments dangereux éventuels (pylônes, arbres...)
- Flore patrimoniale
- Flore invasive (balsamine)
- Non respect de l'interdiction de circulation motorisée (quads, motos, 4X4)
- Transfert de gestion à l'ONF en cours
- Possibilités de cheminements pédestres pour le public

PdG 2012-2014

Gestion hydraulique

- ♦ Pas de coulage

Contexte foncier

- ♦ Parcelle départementale
- ♦ 1 parcelle privée en ZPENS

Classement urbanisme projet PLU

- ♦ Zone naturelle—non constructible

Gestion paysage

- ♦ Pas de gestion



Bassins

Fossés, coulages, chenaux



Propriétés Département (ENS)

Propriétés privées



Objectifs de gestion

- Effectuer un diagnostic et restaurer la parcelle départementale
- Assurer la veille et la lutte contre les espèces invasives
- Maintenir la qualité des prairies grâce à un pâturage adapté
- Mettre en place les mesures nécessaires à la gestion fonctionnelle du réseau hydraulique secondaire et tertiaire
- Veiller au respect de la qualité paysagère du site
- Assurer la connaissance des espèces patrimoniales

Principaux habitats
Fourré à prunellier et aubépine
Prairies mésohydriques
Prairies mésohygrophiles
Prairies hygrophiles
Mares temporaires (herbier à callitriches...)
Communautés flottantes des eaux peu profondes (herbier à renoncules...)
Mégaphorbiaie mésotrophile
Roselières à roseau commun et/ou scirpe maritime
Boisement mixte à pin maritime, chêne vert et chêne pédonculé
Communautés semi-naturelles des sables remaniés

Problématiques

- Présence d'espèces invasives (parcelle départementale)
- Surpâturage à surveiller
- Présence d'infrastructures de pâturage non conformes
- Site de ponte important pour la Cistude et présence du Pélobate



Bassins
Fossés, coullages, chenaux

PdG 2012-2014

Gestion hydraulique

- 8 bassins doux et mares temporaires

Contexte foncier

- Parcelle communale
- Parcelle départementale pour compensation

Classement urbanisme projet PLU

- Zone naturelle—non constructible

Gestion paysage

- Pâturage équin



Propriétés communales
Propriétés Département

PLAN DE GESTION
DU MARAIS DU LOGIT
2016-2020

Objectifs et actions

Lexique

- **ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée
- **ADAR** : Association de Développement Agricole et Rural (structure décentralisée de la Chambre d'Agriculture)
- **ARBA** : Agence Régionale de la Biodiversité
- **CAN** : Contrat Aquitaine Nature
- **CBNSA** : Conservatoire Botanique National Sud Atlantique
- **CD33** : Conseil Départemental de la Gironde
- **DFCI** : Défense de la Forêt Contre les Incendies
- **DIG** : Déclaration d'Intérêt Général
- **EID** : Entente Interdépartementale de Démoustication
- **ENS** : Espace Naturel Sensible
- **LPO** : Ligue de Protection des Oiseaux
- **OAFS** : Office Aquitain de la Faune Sauvage
- **ONF** : Office National des Forêts
- **OT** : Office de Tourisme
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PNR** : Parc Naturel Régional
- **PRA** : Plan Régional d'Action
- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **SIBV** : Syndicat Intercommunal de Bassin Versant
- **SMIDDEST** : Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
- **ST** : Services Techniques municipaux
- **ZPENS** : Zone de Prémption Espaces Naturels Sensibles

Catgéries d'actlons

SE : Suivis, Etudes, Inventaires

AD : Suivi Administratif

PO : Surveillance, Police de la Nature

TU : Travaux, Equipements

TE : Travaux d'entretien, Maintenance

PI : Pédagogie, Information, Animation

Plan de Gestion Marais du Logit 2016-2020

Objectifs de gestion

Objectif à long terme	Objectif opérationnel
I- Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique	1.1 Proposer des aménagements permettant de construire un circuit de découverte
	1.2 Créer des animations pédagogiques régulières ou exceptionnelles
	1.3 Assurer la concertation avec tous les acteurs pour la valorisation du site
	1.4 Veiller au lien entre le plan de gestion et les enjeux du territoire
II- Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE (qualité et quantité d'eau)	2.1 Permettre une gestion concertée des chenaux, coupages et fossés pour garantir la qualité de l'eau et adapter les quantités en fonction des problématiques
	2.2 Garantir la compartimentation des réservoirs doux et salés en fonction des capacités d'alimentation en eau via le chenal de Rambeaud et du risque moustiques
	2.3 Assurer la maîtrise foncière ou le suivi des parcelles présentant un enjeu pour le maintien du réseau hydraulique
	2.4 Assurer le respect des principes de gestion de l'eau par les occupants
III- Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la diversité des espèces	3.1 Utiliser le pâturage comme mode d'entretien prioritaire du bossis restauré
	3.2 Evaluer les possibilités de restauration des parcelles privées présentant un intérêt stratégique pour la gestion du site
	3.3 Assurer la restauration des boisements humides et la coordination avec la gestion forestière périphérique
	3.4 Assurer la régulation des espèces exotiques invasives
	3.5 Assurer le lien avec les autres acteurs concernant la gestion du paysage et des habitats
IV- Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise (ou à mettre) en place et des pratiques des occupants	4.1 Assurer et actualiser la connaissance des espèces patrimoniales
	4.2 Assurer la connaissance des espèces exotiques et envahissantes
	4.3 Evaluer la compartimentation des bassins doux et salés
	4.4 Evaluer la gestion du bossis
	4.5 Etablir le diagnostic des parcelles à enjeu situées en zone tampon
	4.6 Assurer le suivi des actions de chasse
	4.7 Intégrer les données recueillies aux bases de données officielles
	4.8 Assurer le suivi administratif du plan de gestion

Actions de gestion par Unité de gestion

	G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7	G8	G9	G10
SE01	Proposer un cheminement et une signalétique permettant de mieux connaître le Marais du Logit tout en en garantissant la quiétude en partenariat avec l'ONF et le CD33									
SE02	Etudier les aménagements légers à mettre en place permettant au public de recueillir des informations sur le site									
SE03	Etudier les solutions permettant le repil hivernal des animaux en dehors des zones inondées									
SE04	Evaluation des actions restant à mener pour la restauration de parcelles privées									
SE05	Assurer la connaissance de la flore patrimoniale en lien avec les actions de gestion et la valorisation du site									
SE06	Assurer la connaissance de la faune patrimoniale en lien avec les actions de gestion et la valorisation du site (amphibiens, reptiles...)									
SE07	Assurer un suivi concernant les espèces patrimoniales ou à enjeux sur la bordure forestière en collaboration avec l'ONF, notamment sur la lagune de Claire de Bel									
SE08	Etablir un suivi des espèces non autochtones et proposer des modes d'action pour limiter la prolifération									
SE09	Assurer un suivi concernant les espèces non autochtones sur la bordure forestière en collaboration avec l'ONF, notamment sur la lagune de Claire de Bel									
SE10	Mettre en place un suivi des hauteurs d'eau et de la salinité des bassins présentant un intérêt									
AD09	Accompagner la concrétisation d'un partenariat CD33-ONF tenant compte des spécificités de la bande forestière humide, notamment Claire de Bel									
AD10	Création d'unités cohérentes de pâturage limitant au maximum le morcellement et le nombre d'occupants									
AD11	Favoriser l'installation d'un troupeau de moutons avec berger professionnel comme mode d'entretien privilégié à moyen terme									
AD12	Assurer le lien avec l'ONF pour la définition des actions prioritaires sur les parcelles forestières en lien avec les autres unités de gestion									
AD13	Assurer un lien avec l'ACCA concernant les interventions de gestion relatives au maintien des habitats et paysages									
AD14	Assurer la mise en forme et le transfert des données recueillies vers les structures régionales (ARBA, OAFS, PRA, CBNSA...)									
AD15	Etablir les bilans annuels et animer le comité de pilotage									
PO01	S'assurer du respect de la réglementation relative à la gestion de l'eau (rejets...)									
PO02	Garantir le lien avec les occupants des installations de chasse à la tonne et le(s) agriculteur(s) pour le respect de la gestion hydraulique									
PO03	S'assurer du respect du cahier des charges pour le pâturage par l'ensemble des occupants (dates, chargement, infrastructures...)									
PO04	Veiller au respect des boisements humides concernant notamment les enjeux liés aux accès, aux déchets et aux éléments présentant un danger (arbres, pylones, affûts)									

* financement exclusif Département

Thématique : VALORISATION DU SITE

Objectif à long terme	Objectif opérationnel	actions	codes	Unités
I- Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique		Proposer un cheminement et une signalétique permettant de mieux connaître le Marais du Logit tout en garantissant la quiétude en partenariat avec l'ONF et le CD33	SE01	G5 G6 G7 G8 G9
		Créer un cheminement et une signalétique permettant de mieux connaître le Marais du Logit tout en en garantissant la quiétude en partenariat avec l'ONF et le CD33	TE01	G5 G6 G7 G8 G9
		Etudier les aménagements légers à mettre en place permettant au public de recueillir des informations sur le site	SE02	G2 G5
		Mettre en place des aménagements légers type pylône d'observation ou chalet d'accueil permettant au public de recueillir des informations sur le site	TU01	G2 G5
	1.1 Proposer des aménagements permettant de construire un circuit de découverte	Créer les outils pédagogiques permettant au public de recueillir des informations sur le site (expo, livrets thématiques, circuits...)	PI01	G2 G5
		Intégrer le marais du Logit dans un contexte plus global dans le cadre de la valorisation touristique du Verdon et de la Pointe de Grave	AD01	Toutes
		Proposer un évènementiel annuel autour du Marais du Logit	PI02	Toutes
	1.2 Créer des animations pédagogiques régulières ou exceptionnelles	Construire, en lien avec l'OT et la Mairie, une offre d'animations pour divers publics (balades nature, sorties thématiques, chantiers nature, lien avec l'école du Verdon...)	PI03	Toutes
	1.3 Assurer la concertation avec tous les acteurs pour la valorisation du site	Définir les engagements de chacun des acteurs impliqués et les valoriser dans une "charte du Marais du Logit"	AD02	Toutes
	1.4 Veiller au lien entre le plan de gestion et les enjeux du territoire	Assurer le lien avec les chasseurs concernant les options de valorisation	AD03	Toutes
		Assurer une veille concernant les projets de territoire (PNR, SAGE, plans de gestion Marais du Conseiller et Mattes de Paladon)	AD04	Toutes

SE01	Proposer un cheminement et une signalétique permettant de mieux connaître le Marais du Logit tout en en garantissant la quiétude
Thématiques	VALORISATION DU SITE
Unités Gestion	G5 - G6 - G7 - G8 - G9

Objectif général

Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique

Objectif opérationnel concerné

1.1. Proposer des aménagements permettant de construire un circuit de découverte

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Ne pas ouvrir largement au public, conserver l'accès intimiste
- Permettre le cheminement des piétons sans pénétration dans le marais pour conserver la quiétude de l'espace
- Prévoir des aménagements aux abords pour l'observation
- Mettre en place une signalétique adaptée
- Renforcer les contrôles (circulation motorisée et déchets)
- Réfléchir à un plan de communication

 Fiches associées : TE01

 Intervenants :Gestionnaire, ONF, Mairie, Office de Tourisme

Description

Le Marais du Logit doit faire l'objet d'une valorisation sur sa périphérie afin de permettre de conserver la quiétude du lieu et la pratique des activités cynégétiques. Des chemins forestiers existent, mais ne sont pas fléchés et présentent parfois des passages dangereux (pylônes, arbres...). Cette opération doit permettre, grâce à des repérages sur le terrain, d'identifier les chemins à utiliser pour créer un circuit de découverte pour les piétons, ainsi que des zones permettant aux visiteurs de stationner légalement. Les chemins potentiellement utilisables étant situés sur les unités devant à terme être gérées par l'ONF (pour le compte Département), il est nécessaire de créer un lien entre le plan de gestion du marais du Logit et celui de la zone forestière.

Une signalétique simple et discrète doit également être proposée en lien à la fois avec celle déjà utilisée par l'ONF mais aussi avec les objectifs de l'Office de Tourisme et de la Mairie.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Etude cheminement en lien avec l'ONF et l'OT (réunions + visite site + mise en forme...)	3		1		0		0		0	
Etude signalétique (réunions + financement + mise en forme...)	0		3		2		1		0	
total nb jours	3		4		2		1		0	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Etude cheminement en lien avec l'ONF et l'OT (réunions + visite site + mise en forme...)	1 050 €		350 €		0 €		0 €		0 €	
Etude signalétique (réunions + financement + mise en forme...)	0 €		1 050 €		700 €		350 €		0 €	
total annuel	1 050 €		1 400 €		700 €		350 €		0 €	

TE01

Créer un cheminement et une signalétique permettant de mieux connaître le Marais du Logit tout en en garantissant la quiétude

Thématiques

VALORISATION DU SITE

Unités Gestion

G5 - G6 - G7 - G8 - G9

Objectif général

Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique

Objectif opérationnel concerné

1.1. Proposer des aménagements permettant de construire un circuit de découverte

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Ne pas ouvrir largement au public, conserver l'accès intimiste
- Permettre le cheminement des piétons sans pénétration dans le marais pour conserver la quiétude de l'espace
- Prévoir des aménagements aux abords pour l'observation
- Mettre en place une signalétique adaptée
- Renforcer les contrôles (circulation motorisée et déchets)
- Réfléchir à un plan de communication

 Fiches associées : SE01

 Intervenants :Gestionnaire, ONF, Mairie, Office de Tourisme, prestataires

Description

Après l'étude des cheminements et de la signalétique, il s'agit d'accompagner l'installation des infrastructures (panneaux d'information, panneaux directionnels...) sur place par un prestataire et en lien avec l'ONF si les travaux se font sur les unités de gestion forestières.

De la même façon, il s'agit d'accompagner la préparation des chemins d'accès, la réalisation des trouées vers le marais et les travaux de sécurisation des éléments dangereux (pylônes, arbres...).

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
installation infrastructures et encadrement	0		0		1		1		1	
ouverture chemins (broyage, élagage) et encadrement	0		0		2		2		1	
total nb jours	0		0		3		3		2	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
installation infrastructures et encadrement	0 €	0 €	0 €	0 €	350 €	1 000 €	350 €	1 000 €	350 €	1 000 €
ouverture chemins (broyage, élagage) et encadrement	0 €	0 €	0 €	0 €	700 €	3 000 €	700 €	3 000 €	350 €	2 000 €
total annuel	0 €	0 €	0 €	0 €	1 050 €	4 000 €	1 050 €	4 000 €	700 €	3 000 €

SE02	Etudier les aménagements légers à mettre en place permettant au public de recueillir des informations sur le site
Thématiques	VALORISATION DU SITE
Unités Gestion	G2 - G5

Objectif général

Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique

Objectif opérationnel concerné

1.1. Proposer des aménagements permettant de construire un circuit de découverte

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Ne pas ouvrir largement au public, conserver l'accès intimiste
- Permettre le cheminement des piétons sans pénétration dans le marais pour conserver la quiétude de l'espace
- Prévoir des aménagements aux abords pour l'observation
- Mettre en place une signalétique adaptée
- Réfléchir à un plan de communication
- Relancer le projet de valorisation de la Pointe de Grave

 **Fiches associées :** TU01 - PI01

 **Intervenants :** Gestionnaire, Mairie, Office de Tourisme

Description

Dans le cadre de l'étude pour la valorisation de la Pointe de Grave et du Plan de Gestion 2012-2014, des pistes ont été évoquées pour la réalisation d'infrastructures légères type observatoire et/ou chalet d'accueil. Ces infrastructures doivent permettre aux visiteurs d'avoir accès à l'information concernant le site et de pouvoir l'observer sans forcément y pénétrer.

Il faut à présent concrétiser les propositions notamment au niveau de la localisation de leur implantation, du type d'utilisation recherchée et du parcellaire disponible... Une évaluation budgétaire plus fine devra également être effectuée.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Etude aménagements légers (réunions + dimensionnement + budget...)	0		2		3		2		1	
total nb jours	0		2		3		2		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Etude aménagements légers (réunions + dimensionnement + budget...)	0 €		700 €		1 050 €		700 €		350 €	
total annuel	0 €		700 €		1 050 €		700 €		350 €	

TU01

Mettre en place des aménagements légers permettant au public de recueillir des informations sur le site

Thématiques

VALORISATION DU SITE

Unités Gestion

G2 - G5

Objectif général

Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique

Objectif opérationnel concerné

1.1. Proposer des aménagements permettant de construire un circuit de découverte

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Ne pas ouvrir largement au public, conserver l'accès intimiste
- Permettre le cheminement des piétons sans pénétration dans le marais pour conserver la quiétude de l'espace
- Prévoir des aménagements aux abords pour l'observation
- Mettre en place une signalétique adaptée
- Réfléchir à un plan de communication
- Relancer le projet de valorisation de la Pointe de Grave

 Fiches associées : SE02 - PI01

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, Office de Tourisme, Services Techniques Municipaux, prestataire

Description

Après l'étude du type d'aménagements à mettre en place, le montage budgétaire correspondant et la réalisation du plan de localisation des infrastructures, il s'agit d'accompagner les travaux de réalisation effectués soit par les Services Techniques Municipaux, soit par des prestataires extérieurs.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Encadrement et installation des aménagements	0		0		1		3		2	
total nb jours	0		0		1		3		2	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Encadrement et installation des aménagements	0 €	0 €	0 €	0 €	350 €	4 000 €	1 050 €	10 000 €	700 €	6 000 €
total annuel	0 €	0 €	0 €	0 €	350 €	4 000 €	1 050 €	10 000 €	700 €	6 000 €

PI01	Créer des outils pédagogiques permettant au public de recueillir des informations sur le site
Thématiques	VALORISATION DU SITE
Unités Gestion	G2 - G5

Objectif général

Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique

Objectif opérationnel concerné

1.1. Proposer des aménagements permettant de construire un circuit de découverte

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Ne pas ouvrir largement au public, conserver l'accès intimiste
- Permettre le cheminement des piétons sans pénétration dans le marais pour conserver la quiétude de l'espace
- Prévoir des aménagements aux abords pour l'observation
- Mettre en place une signalétique adaptée
- Réfléchir à un plan de communication
- Relancer le projet de valorisation de la Pointe de Grave

 Fiches associées : SE02 - TU01

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, Office de Tourisme

Description

Des infrastructures légères doivent permettre au public d'avoir un visuel et des éléments d'information sur le site et le plan de gestion en cours. Pour cela, des documents doivent être réalisés concernant les espèces patrimoniales, l'histoire du site, les usages en cours, les cheminements accessibles, la politique environnementale de la Commune...

Des expositions, flyers, livrets pédagogiques, panneaux d'information, éléments ludiques pourront être créés.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
réunions de concertation avec l'OT et la Mairie	3		0		0		0		0	
création documents pédagogiques (livrets, flyers)	0		6		6		3		0	
création exposition, panneaux	0		0		0		8		8	
total nb jours	3		6		6		11		8	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
réunions de concertation avec l'OT et la Mairie	1 050 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
création documents pédagogiques (livrets, flyers)	0 €	0 €	2 100 €	500 €	2 100 €	500 €	1 050 €	500 €	0 €	0 €
création exposition, panneaux	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 800 €	2 000 €	2 800 €	1 500 €
total annuel	1 050 €	0 €	2 100 €	2 500 €	2 100 €	2 500 €	3 850 €	2 500 €	2 800 €	1 500 €

AD01**Intégrer le marais du Logit dans un contexte plus global dans le cadre de la valorisation touristique du Verdon et de la Pointe**

Thématiques

VALORISATION DU SITE

Unités Gestion

Toutes

Objectif général

Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique

Objectif opérationnel concerné

1.1. Proposer des aménagements permettant de construire un circuit de découverte

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Ne pas ouvrir largement au public, conserver l'accès intimiste
- Permettre le cheminement des piétons sans pénétration dans le marais pour conserver la quiétude de l'espace
- Prévoir des aménagements aux abords pour l'observation
- Mettre en place une signalétique adaptée
- Réfléchir à un plan de communication
- Relancer le projet de valorisation de la Pointe de Grave

 **Fiches associées :**

😊 **Intervenants :** Gestionnaire, Mairie, Office de Tourisme, Conservatoire du Littoral, Département, Communauté de Communes, Port de Bordeaux

Description

Une étude a été conduite à la demande des propriétaires publics concernant la « Mise en valeur de la Pointe de Grave ». Dans le cadre des actions qui pourront être menées suite à cette étude, dont certaines conclusions concernent le Marais du Logit, il s'agit de faire prendre en considération les objectifs du plan de gestion 2016-2020.

De la même façon, les éléments relatifs à la valorisation touristique du marais du Logit pourront être repris par l'Office de Tourisme en lien avec les autres offres touristiques existant sur la Commune.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
participation aux réunions partenaires (CDL, CD33, CDC, Mairie)	3		3		3		3		3	
total nb jours	3		3		3		3		3	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
participation aux réunions partenaires (CDL, CD33, CDC, Mairie)	1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €	
total annuel	1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €	

PI02	Proposer un évènementiel annuel autour du Marais du Logit
Thématiques	VALORISATION DU SITE
Unités Gestion	Toutes

Objectif général

Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique

Objectif opérationnel concerné

1.2. Créer des animations pédagogiques régulières ou exceptionnelles

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Ne pas ouvrir largement au public, conserver l'accès intimiste
- Permettre le cheminement des piétons sans pénétration dans le marais pour conserver la quiétude de l'espace
- Prévoir des aménagements aux abords pour l'observation
- Mettre en place une signalétique adaptée
- Réfléchir à un plan de communication

 Fiches associées : TU01 - PI01

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, Office de Tourisme

Description

Dans le cadre de la mise en valeur du Marais du Logit, il s'agit de créer un rendez-vous récurrent pour la population locale et les personnes de passage, à une date adaptée.

L'évènement doit permettre de proposer des thématiques différentes chaque année. La préparation devra se faire avec l'Office du Tourisme et éventuellement d'autres partenaires locaux. Des structures organisant ce type d'évènement pourront également être consultées à titre d'exemple.

L'organisation prévoit également l'édition de documents spécifiques ainsi que les coûts associés à la journée elle-même (intervenants extérieurs, location de matériel...).

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
préparation en lien avec l'OT	5		4		4		4		4	
aide à la réalisation	1		1		1		1		1	
total nb jours	6		5		5		5		5	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
préparation en lien avec l'OT	1 750 €	200 €	1 400 €	200 €	1 400 €	200 €	1 400 €	200 €	1 400 €	200 €
aide à la réalisation	350 €	3 000 €	350 €	3 000 €	350 €	3 000 €	350 €	3 000 €	350 €	3 000 €
total annuel	2 100 €	3 200 €	1 750 €	3 200 €	1 750 €	3 200 €	1 750 €	3 200 €	1 750 €	3 200 €

PI03	Construire, en lien avec l'OT et la Mairie, une offre d'animations pour divers publics
Thématiques	VALORISATION DU SITE
Unités Gestion	Toutes

Objectif général

Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique

Objectif opérationnel concerné

1.2. Créer des animations pédagogiques régulières ou exceptionnelles

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Ne pas ouvrir largement au public, conserver l'accès intimiste
- Permettre le cheminement des piétons sans pénétration dans le marais pour conserver la quiétude de l'espace
- Prévoir des aménagements aux abords pour l'observation
- Mettre en place une signalétique adaptée
- Réfléchir à un plan de communication

 Fiches associées :

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie, Office de Tourisme, Région

Description

Depuis le début du plan de gestion en 2006, c'est le CPIE Médoc qui organise les animations nature sur le Marais du Logit, à travers des programmes soutenus par le Département et la Région (CAN spécifique). La Mairie disposant également d'un Contrat Aquitaine Nature pour la gestion de cet espace naturel, il paraît opportun d'y adjoindre la partie valorisation du site. On peut ainsi créer une offre d'animation complètement liée à la gestion en cours et mise en œuvre par le maître d'ouvrage.

De la même façon, des animations spécifiques comme des chantiers nature ou une collaboration avec l'école du Verdon, pourront être proposés par la Mairie. Cela permettra de mettre en avant une offre cohérente. La mise en œuvre des animations choisies pourra être effectuée par le gestionnaire et d'autres partenaires si besoin.

Ces options permettent de respecter la volonté de limiter la pénétration dans le marais puisqu'elles sont toutes encadrées par un animateur.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Préparation en lien avec l'OT	1		1		4		4		4	
Réalisation des animations	3		3		15		15		15	
total nb jours	4		4		19		19		19	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Préparation en lien avec l'OT	350 €	50 €	350 €	50 €	1 400 €	200 €	1 400 €	200 €	1 400 €	200 €
Réalisation des animations	1 050 €	0 €	1 050 €	0 €	5 250 €	0 €	5 250 €	0 €	5 250 €	0 €
total annuel	1 400 €	50 €	1 400 €	50 €	6 650 €	200 €	6 650 €	200 €	6 650 €	200 €

AD02

Définir les engagements de chacun des acteurs impliqués et les valoriser dans une Charte du Marais du Logit

Thématiques

VALORISATION DU SITE

Unités Gestion

Toutes

Objectif général

Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique

Objectif opérationnel concerné

1.3. Assurer la concertation avec tous les acteurs pour la valorisation du site

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Réfléchir à un plan de communication
- Créer une « Charte du Logit » sur les usages en cours, co-signée par tous les acteurs

 Fiches associées :

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, ACCA, DFCI, Département, Démoustication, SIBV

Description

Sur la base de la concertation avec les acteurs impliqués dans la gestion du marais du Logit en 2015, il s'agit de créer un document recensant leurs engagements en faveur de la gestion pérenne du marais et de la faire co-signer par l'ensemble des acteurs.

Cette Charte pourra ensuite être utilisée pour valoriser l'engagement des partenaires auprès du public et communiquer sur le Plan de Gestion.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
organisation concertation partenaires	2		2		2		0		0	
rédaction comptes rendus et charte	1		1		3		0		0	
total nb jours	3		3		5		0		0	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
organisation concertation partenaires	700 €		700 €		700 €		0 €		0 €	
rédaction comptes rendus et charte	350 €		350 €		1 050 €		0 €		0 €	
total annuel	1 050 €		1 050 €		1 750 €		0 €		0 €	

AD03**Assurer le lien avec les chasseurs concernant les options de valorisation**

Thématiques

Unités Gestion

VALORISATION DU SITE

Toutes

Objectif général

Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique

Objectif opérationnel concerné

1.3. Assurer la concertation avec tous les acteurs pour la valorisation du site

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Ne pas ouvrir largement au public, conserver l'accès intimiste
- Permettre le cheminement des piétons sans pénétration dans le marais pour conserver la quiétude de l'espace
- Réfléchir à un plan de communication
- Créer une « Charte du Logit » sur les usages en cours, co-signée par tous les acteurs

 Fiches associées :

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie, ACCA

Description

Dans un contexte de forte demande par les chasseurs concernant la garantie de tranquillité du site, l'objectif est de discuter les options de valorisation avec l'ACCA afin de limiter les conflits d'usage et de permettre aux différents usagers de cohabiter.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
rencontres ACCA	1		1		1		1		1	
total nb jours	1		1		1		1		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
rencontres ACCA	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	

AD04	Assurer une veille concernant les projets de territoire
Thématiques	VALORISATION DU SITE
Unités Gestion	Toutes

Objectif général

Permettre à la Commune de mettre en avant le Marais du Logit comme support éducatif, de lien social et outil d'attractivité touristique

Objectif opérationnel concerné

1.4. Veiller au lien entre le plan de gestion et les enjeux du territoire

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Réfléchir à un plan de communication
- Créer une « Charte du Logit » sur les usages en cours, co-signée par tous les acteurs

Fiches associées :

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, Département, Région, Conservatoire du littoral, FDAAPPMA33, CEREMA,SMIDDEST, Port de Bordeaux, Pays Médoc...

Description

Différents projets territoriaux ont un lien plus ou moins direct avec le plan de gestion du Marais du Logit :

- les plans de gestion des Marais du Conseiller et des Mattes de Paladon qui, avec le Logit, forment un ensemble humide de 1200 ha, inclus dans les périmètres Natura 2000 Marais du Bas Médoc et Marais du Nord Médoc
- le SAGE Estuaire au sein duquel le Logit est identifié comme Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier
- le Parc Naturel Régional en cours de création au sein duquel le Logit pourrait être une « porte d'entrée » emblématique

Par ailleurs une attention particulière devra être portée à l'étude hydraulique globale (CEREMA) à l'échelle des 3 sites en gestion (Soulac / Le Verdon) et au suivi de la restauration de la continuité écologique porté par la FDAAPPMA33 (portes à flots de Rambeaud)

L'ensemble de ces projets, et d'autres, doivent être suivis afin que les intérêts du marais du Logit y soient intégrés.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
participation aux réunions territoriales	7		5		5		5		5	
total nb jours	7		5		5		5		5	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
participation aux réunions territoriales	2 450 €		1 750 €		1 750 €		1 750 €		1 750 €	
total annuel	2 450 €		1 750 €		1 750 €		1 750 €		1 750 €	

Thématique : HYDRAULIQUE

Objectif à long terme	Objectif opérationnel	actions	codes	Unités
II- Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE (qualité et quantité d'eau)	2.1 Permettre une gestion concertée des chenaux, coulages et fossés pour garantir la qualité de l'eau et adapter les quantités en fonction des problématiques	Assurer la prise en compte des réseaux secondaires et tertiaires identifiés par la mise en place des mesures administratives adaptées (DIG, ASA, extension SIBV)	AD05	G1 G2 G3 G4 G5 G8 G10
		Assurer la fonctionnalité des réseaux secondaires et tertiaires identifiés par la mise en place des mesures opérationnelles nécessaires	TE02	G1 G2 G3 G4 G5 G8 G10
		Sensibiliser et informer les propriétaires privés sur leur responsabilité dans la gestion collective de l'eau	PI04	G2 G4 G8
		S'assurer du respect de la réglementation relative à la gestion de l'eau (rejets...)	PO01	G2 G4 G8
	2.2 Garantir la compartimentation des réservoirs doux et salés en fonction des capacités d'alimentation en eau via le chenal de Rambeaud et du risque moustiques	Mettre en place les travaux nécessaires à la compartimentation pour réduire le nombre de bassins salés si nécessaire	TU02	G1 G8
		Garantir une alimentation minimum du marais en limitant les risques pour la zone urbanisée et pour les services de la démoustication	TE03	G1 G3 G8 G10
		Assurer le lien avec les services de la démoustication à travers un partenariat renforcé (échanges de données)	AD06	G1 G3 G8 G10
	2.3 Assurer la maîtrise foncière ou le suivi des parcelles présentant un enjeu pour le maintien du réseau hydraulique	Proposer au Département la création d'une ZPENS sur la base des parcelles privées présentant un enjeu hydraulique	AD07	G2 G3 G4
		Etudier la possibilité d'acquisition de parcelles privées déjà classées en ZPENS	AD08	G5 G6 G7 G8
		Accompagner la concrétisation d'un partenariat CD33-ONF tenant compte des spécificités de la bande forestière humide, notamment Claire de Bel	AD09	G7
	2.4 Assurer le respect des principes de gestion de l'eau par les occupants	Garantir le lien avec les occupants des installations de chasse à la tonne et l'(es) agriculteur(s) pour le respect de la gestion hydraulique	PO02	G1 G3 G10

AD05

Assurer la prise en compte des réseaux secondaires et tertiaires identifiés par la mise en place des mesures administratives adaptées

Thématiques

HYDRAULIQUE

Unités Gestion

G1 - G2 - G3 - G4 - G5 - G8 - G10

Objectif général

Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE

Objectif opérationnel concerné

2.1. Permettre une gestion concertée des chenaux, coulages et fossés pour garantir la qualité de l'eau et adapter les quantités en fonction des problématiques

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Assurer la cohérence de la gestion hydraulique même sur parcelles privées
- Proposer une DIG ou un classement SIBV pour permettre l'intervention sur tous les coulages
- Sensibiliser les riverains concernant les bonnes pratiques
- Assurer la maîtrise foncière des parcelles privées présentant un enjeu hydraulique (ZPENS)
- Prévoir la mise en conformité des rejets privés



Fiches associées : TE02 - PI04 - PO01



Intervenants : Gestionnaire, Mairie, SIBV, Démoustication, riverains

Description

La gestion hydraulique périphérique du Logit est rendue compliquée par la multiplicité des propriétaires privés riverains du site. Des coulages plus ou moins identifiés et plus ou moins stratégiques sont situés sur des parcelles privées, mais leur gestion ou leur absence de gestion a un impact sur l'ensemble du site et sur les parcelles voisines.

Il s'agit donc de trouver les moyens de :

- Gérer les coulages non classés au SIBV en étudiant l'extension éventuelle du périmètre actuel
- Pouvoir intervenir sur des coulages situés sur propriétés privées (lorsque les riverains sont défaillants) et dont la gestion a un impact pour la collectivité, grâce à des mesures administratives adaptées (Déclaration d'Intérêt Général...)

Dans le cadre de la réforme des collectivités, la coordination devra être effectuée avec la Commune et le SIBV pour le transfert de la compétence GEMAPI en lien avec le plan de gestion du Logit.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
concertation partenaires et préparation dossiers	4		1		1		2		2	
suisvis procédures	4		1		1		2		2	
sulvi GEMAPI	2		1		1		0		0	
total nb jours	10		3		3		4		4	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
concertation partenaires et préparation dossiers	1 400 €		350 €		350 €		700 €		700 €	
suisvis procédures	1 400 €		350 €		350 €		700 €		700 €	
sulvi GEMAPI	700 €		350 €		350 €		0 €		0 €	
total annuel	3 500 €		1 050 €		1 050 €		1 400 €		1 400 €	

TE02

Assurer la fonctionnalité des réseaux secondaires et tertiaires identifiés par la mise en place des mesures opérationnelles nécessaires

Thématiques

HYDRAULIQUE

Unités Gestion

G1 - G2 - G3 - G4 - G5 - G8 - G10

Objectif général

Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE

Objectif opérationnel concerné

2.1. Permettre une gestion concertée des chenaux, coulages et fossés pour garantir la qualité de l'eau et adapter les quantités en fonction des problématiques

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Assurer la cohérence de la gestion hydraulique même sur parcelles privées
- Proposer une DIG ou un classement SIBV pour permettre l'intervention sur tous les coulages
- Sensibiliser les riverains concernant les bonnes pratiques
- Assurer la maîtrise foncière des parcelles privées présentant un enjeu hydraulique (ZPENS)
- Prévoir la mise en conformité des rejets privés



Fiches associées : AD05 - PI04 - PO01



Intervenants : Gestionnaire, Mairie, SIBV, riverains

Description

Suite à la définition des mesures administratives nécessaires, des travaux pourront être mis en œuvre sur les zones à enjeux, y compris sur les propriétés privées.

Il s'agit principalement de la réhabilitation et du nettoyage des coulages, de la réparation des ouvrages obsolètes ou dégradés, et de l'entretien des berges (embroussaillage notamment).

Coûts prévisionnels

<u>phasage</u>	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
interventions sur parcelles publiques	0		1		0		1		0	
interventions sur parcelles privées	0		0		1		1		1	
total nb jours	0		1		1		2		1	
<u>coûts prévisionnels</u>	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
interventions sur parcelles publiques	0 €	0 €	350 €	1 000 €	0 €	0 €	350 €	1 000 €	0 €	0 €
interventions sur parcelles privées	0 €	0 €	0 €	0 €	350 €	1 000 €	350 €	1 000 €	350 €	1 000 €
total annuel	0 €	0 €	350 €	1 000 €	350 €	1 000 €	700 €	2 000 €	350 €	1 000 €

PI04	Sensibiliser et informer les propriétaires privés sur leur responsabilité dans la gestion collective de l'eau
Thématiques	HYDRAULIQUE
Unités Gestion	G2 - G4 - G8

Objectif général

Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE

Objectif opérationnel concerné

2.1. Permettre une gestion concertée des chenaux, coulages et fossés pour garantir la qualité de l'eau et adapter les quantités en fonction des problématiques

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Assurer la cohérence de la gestion hydraulique même sur parcelles privées
- Proposer une DIG ou un classement SIBV pour permettre l'intervention sur tous les coulages
- Sensibiliser les riverains concernant les bonnes pratiques
- Assurer la maîtrise foncière des parcelles privées présentant un enjeu hydraulique (ZPENS)
- Prévoir la mise en conformité des rejets privés

 **Fiches associées :** AD05 - TE02 - PO01

 **Intervenants :** Gestionnaire, Mairie, SIBV, Démoustication, riverains

Description

L'enjeu d'entretien des fossés et coulages situés sur parcelles privées est directement lié à la gestion de l'eau sur la zone centrale du marais du Logit, mais également sur les parcelles urbanisées situées aux abords.

Il s'agit de se rapprocher des riverains pour leur fournir les informations réglementaires et techniques qui leur permettront de réaliser eux-mêmes les opérations courantes nécessaires ou a minima de limiter les actions qui pourraient se révéler négatives.

Cela pourra être fait au moyen de documents simples et/ou par rencontre directe avec les personnes concernées.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
document de sensibilisation	2		2		0		2		0	
démarches auprès des riverains	0		0		2		0		2	
total nb jours	2		2		2		2		2	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
document de sensibilisation	700 €	0 €	700 €	200 €	0 €	0 €	700 €	200 €	0 €	0 €
démarches auprès des riverains	0 €	0 €	0 €	0 €	700 €	0 €	0 €	0 €	700 €	0 €
total annuel	700 €	0 €	700 €	200 €	700 €	0 €	700 €	200 €	700 €	0 €

PO01

S'assurer du respect de la réglementation relative à la gestion de l'eau

Thématiques

HYDRAULIQUE

Unités Gestion

G2 - G4 - G8

Objectif général

Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE

Objectif opérationnel concerné

2.1. Permettre une gestion concertée des chenaux, coulages et fossés pour garantir la qualité de l'eau et adapter les quantités en fonction des problématiques

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Assurer la cohérence de la gestion hydraulique même sur parcelles privées
- Proposer une DIG ou un classement SIBV pour permettre l'intervention sur tous les coulages
- Sensibiliser les riverains concernant les bonnes pratiques
- Assurer la maîtrise foncière des parcelles privées présentant un enjeu hydraulique (ZPENS)
- Prévoir la mise en conformité des rejets privés



Fiches associées : AD05 - TE02 - PI04



Intervenants : Gestionnaire, Mairie, SIBV, riverains

Description

La connaissance acquise lors des plans de gestion précédents a permis de mettre en évidence des actions ponctuelles ayant un impact sur la qualité du milieu. Des rejets directs d'eaux usées dans le chenal d'alimentation du Marais du Logit ont notamment été constatés.

Un suivi sera donc mis en place afin de veiller au respect de la qualité du milieu sur toute la zone urbaine et périurbaine du plan de gestion, ainsi que sur le chenal de Rambeaud.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Surveillance du chenal et des réseaux secondaire et tertiaire	3		3		3		3		3	
total nb jours	3		3		3		3		3	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Surveillance du chenal et des réseaux secondaire et tertiaire	1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €	
total annuel	1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €	

TU02	Mettre en place les travaux nécessaires à la compartimentation pour réduire le nombre de bassins salés si nécessaire
Thématiques	HYDRAULIQUE
Unités Gestion	G1 - G8

Objectif général

Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE

Objectif opérationnel concerné

2.2. Garantir la compartimentation des réservoirs doux et salés en fonction des capacités d'alimentation eu eau via le chenal de Rambeaud et du risque moustiques

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Assurer la cohérence de la gestion hydraulique même sur parcelles privées
- Proposer une DIG ou un classement SIBV pour permettre l'intervention sur tous les coulages
- Poursuivre l'effort d'adoucissement du marais en préservant la biodiversité et en maîtrisant le risque moustiques

 **Fiches associées :** SE10 - SE11

 **Intervenants :** Gestionnaire, Mairie, SIBV, Démoustication, prestataire

Description

Il s'agit de déconnecter les bassins salés actuellement alimentés de façon indirecte (via d'autres bassins) afin de réduire le nombre de réservoirs devant être alimentés par le chenal de Rambeaud. L'apport d'eau estuarienne jusqu'au marais est en effet rendu difficile par l'urbanisation du chenal et son utilisation dans le cadre de l'évacuation des eaux pluviales (risques d'inondations pour les riverains).

Ces opérations de déconnexion ne seront éventuellement effectuées de façon séquentielle qu'après une évaluation préalable. Il s'agit principalement de mettre en place des batardeaux pouvant être supprimés si besoin.

Par ailleurs, des travaux de reprise du chenal intérieur situé au sud des bassins salés permettraient de limiter la garde hydraulique et d'améliorer l'efficacité de remplissage.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Installation de batardeaux	0		0		0		1		0	
travaux chenal d'alimentation	0		2		2		0		0	
total nb jours	0		2		2		1		0	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Installation de batardeaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	350 €	1 000 €	0 €	0 €
travaux chenal d'alimentation	0 €	0 €	700 €	2 000 €	700 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
total annuel	0 €	0 €	700 €	2 000 €	700 €	1 000 €	350 €	1 000 €	0 €	0 €

TE03

Assurer la fonctionnalité des réseaux secondaires et tertiaires identifiés par la mise en place des mesures opérationnelles nécessaires

Thématiques

HYDRAULIQUE

Unités Gestion

G1 - G3 - G8 - G10

Objectif général

Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE

Objectif opérationnel concerné

2.2. Garantir la compartimentation des réservoirs doux et salés en fonction des capacités d'alimentation eu eau via le chenal de Rambeaud et du risque moustiques

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Assurer la cohérence de la gestion hydraulique même sur parcelles privées
- Proposer une DIG ou un classement SIBV pour permettre l'intervention sur tous les coulages
- Poursuivre l'effort d'adoucissement du marais en préservant la biodiversité et en maîtrisant le risque moustiques

 Fiches associées : AD06

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, SIBV, Démoustication

Description

Permettre l'alimentation en eau des bassins salés via le chenal de Rambeaud et gérer les niveaux d'eau pluviale pour limiter les gîtes larvaires.

Le lien avec le SIBV, responsable du chenal de Rambeaud et donc du remplissage des bassins salés, sera maintenu. Les ouvrages ou coulages à risque pour les riverains seront également surveillés.

Des interventions (réparations, manipulations) pourront avoir lieu sur les ouvrages situés dans le marais (parcelles publiques) si besoin.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
lien SIBV	1		1		1		1		1	
surveillance et interventions si besoin	0		1		0		1		0	
total nb jours	1		2		1		2		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
lien SIBV	350 €	0 €	350 €	0 €	350 €	0 €	350 €	0 €	350 €	0 €
surveillance et interventions si besoin	0 €	0 €	350 €	1 000 €	0 €	0 €	350 €	1 000 €	0 €	0 €
total annuel	350 €	0 €	700 €	1 000 €	350 €	0 €	700 €	1 000 €	350 €	0 €

AD06

Assurer le lien avec les services de la démoustication à travers un partenariat renforcé

Thématiques

HYDRAULIQUE

Unités Gestion

G1 - G3 - G8 - G10

Objectif général

Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE

Objectif opérationnel concerné

2.2. Garantir la compartimentation des réservoirs doux et salés en fonction des capacités d'alimentation eu eau via le chenal de Rambeaud et du risque moustiques

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Assurer la cohérence de la gestion hydraulique même sur parcelles privées
- Proposer une DIG ou un classement SIBV pour permettre l'intervention sur tous les coulages
- Poursuivre l'effort d'adoucissement du marais en préservant la biodiversité et en maîtrisant le risque moustiques

 Fiches associées : TE03

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, Démoustication
Description

Une convention de partenariat existe entre la Mairie, le gestionnaire et les services de démoustication. Elle devra être prolongée afin de permettre une collaboration étroite dans le cadre du plan de gestion et notamment l'échange de données.

Le gestionnaire fournira les informations relatives aux travaux hydrauliques et à la gestion des réservoirs et coulages. L'EID fournira les données relatives aux traitements et à la localisation des gîtes à moustiques.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
suiti convention partenariat (réunions, dossiers...)	1		1		1		1		1	
préparation et transfert de données	2		2		2		2		2	
total nb jours	3		3		3		3		3	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
suiti convention partenariat (réunions, dossiers...)	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
préparation et transfert de données	700 €		700 €		700 €		700 €		700 €	
total annuel	1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €	

AD07**Proposer au Département la création d'une ZPENS sur la base des parcelles privées présentant un enjeu hydraulique**

Thématiques

HYDRAULIQUE

Unités Gestion

G2 - G3 - G4

Objectif général

Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE

Objectif opérationnel concerné

2.3. Assurer la maîtrise foncière ou le suivi des parcelles présentant un enjeu pour le maintien du réseau hydraulique

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Assurer la cohérence de la gestion hydraulique même sur parcelles privées
- Assurer la maîtrise foncière des parcelles privées présentant un enjeu hydraulique (ZPENS)

 Fiches associées : SE14

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, Département
Description

Certaines parcelles privées font l'objet d'une modification de classement dans le cadre du nouveau PLU, qui devrait être validé fin 2016. Elles sont donc rendues inconstructibles et ne présentent plus forcément d'intérêt pour les propriétaires. Il s'agit d'anticiper les éventuelles mises en vente de ces parcelles privées en créant une Zone de Prémption afin de permettre l'acquisition par le Département le cas échéant.

Des réunions de concertation devront avoir lieu afin d'étudier cette possibilité avec les services concernés en cernant au plus près les parcelles à enjeux.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
concertation CD33/Mairie	0		1		1		0		0	
suivi procédure	0		0		1		1		0	
total nb jours	0		1		2		1		0	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
concertation CD33/Mairie	0 €		350 €		350 €		0 €		0 €	
suivi procédure	0 €		0 €		350 €		350 €		0 €	
total annuel	0 €		350 €		700 €		350 €		0 €	

AD08	Etudier la possibilité d'acquisition de parcelles privées déjà situées en ZPENS
Thématiques	HYDRAULIQUE
Unités Gestion	G5 - G6 - G7 - G8

Objectif général

Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoüstication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE

Objectif opérationnel concerné

2.3. Assurer la maîtrise foncière ou le suivi des parcelles présentant un enjeu pour le maintien du réseau hydraulique

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Assurer la maîtrise foncière des parcelles privées présentant un enjeu hydraulique (ZPENS)

 Fiches associées :

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie, Département, propriétaires privés

Description

Une ZPENS existe depuis plusieurs années, mais, malgré les demandes de certains propriétaires, aucune suite n'a été donnée pour les acquisitions. De très nombreuses parcelles de petite taille situées au Nord du Logit sont à l'abandon. L'objectif est de proposer aux propriétaires l'acquisition de ces parcelles via le Département puisqu'elles ont déjà été identifiées.

Il s'agit en effet de constituer une zone cohérente en termes de propriétés publiques gérées activement.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
étude parcelles au cas par cas	2		2		1		1		1	
contacts CD33 et suivi dossier	0		1		1		1		1	
total nb jours	2		3		2		2		2	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
étude parcelles au cas par cas	700 €		700 €		350 €		350 €		350 €	
contacts CD33 et suivi dossier	0 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	700 €		1 050 €		700 €		700 €		700 €	

AD09	Accompagner la concrétisation d'un partenariat CD33-ONF tenant compte des spécificités de la bande forestière humide (Claire de Bel)
Thématiques	HYDRAULIQUE
Unités Gestion	G7

Objectif général

Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE

Objectif opérationnel concerné

2.3. Assurer la maîtrise foncière ou le suivi des parcelles présentant un enjeu pour le maintien du réseau hydraulique

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Assurer la maîtrise foncière des parcelles privées présentant un enjeu hydraulique (ZPENS)
- Maintenir la végétation sur le pourtour de Claire de Bel et conserver l'eau sur la lagune
- Mettre en place une gestion conjointe avec l'ONF pour Claire de Bel

 Fiches associées :

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie, Département, ONF

Description

Dans le cadre de la convention départementale qui doit voir le jour entre le Département et l'ONF pour la gestion des parcelles forestières, il s'agit de veiller à la prise en compte des enjeux spécifiques de la zone «ENS Tour du Marais du Logit ».

La zone humide forestière de Claire de Bel présente notamment un intérêt patrimonial important tant du point de vue hydraulique que du point de vue faunistique et floristique. Il faut donc veiller à assurer une continuité dans la gestion entreprise depuis 2006.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
veille et participation réunions si nécessaire	1		1		1		1		1	
total nb jours	1		1		1		1		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
veille et participation réunions si nécessaire	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	

PO02	Garantir le lien avec les occupants des installations de chasse à la tonne et les agriculteurs pour le respect de la gestion hydraulique
Thématiques	HYDRAULIQUE
Unités Gestion	G1 - G3 - G10

Objectif général

Renforcer la coopération avec le SIBV, la démoustication, l'ONF, le Département et les propriétaires privés pour assurer la conformité du plan de gestion avec les enjeux du SAGE

Objectif opérationnel concerné

2.4. Assurer le respect des principes de gestion de l'eau par les occupants

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Sensibiliser les riverains concernant les bonnes pratiques
- Prévoir la mise en conformité des rejets privés

 Fiches associées :

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie

Description

L'objectif est d'éviter les conflits d'usage entre les occupants (chasseurs / agriculteurs), et entre les occupants et le gestionnaire, concernant la problématique hydraulique (quantité d'eau notamment). La surveillance se fait de façon continue à l'occasion du passage du gestionnaire sur le site pour toute autre action.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Surveillance des usagers	1		1		1		1		1	
total nb jours	1		1		1		1		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Surveillance des usagers	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	

Objectif à long terme	Objectif opérationnel	actions	codes	Unités
III- Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la diversité des espèces	3.1 Utiliser le pâturage comme mode d'entretien prioritaire du bossis restauré	Création d'unités cohérentes de pâturage limitant au maximum le morcellement et le nombre d'occupants	AD10	G1 G3 G5 G10
		Favoriser l'installation d'un troupeau de moutons avec berger professionnel comme mode d'entretien privilégié à moyen terme	AD11	G1 G3 G10
		Mettre en place les infrastructures nécessaires à l'installation d'un troupeau de moutons avec berger	TU03	G1 G3 G10
		Permettre de façon transitoire le pâturage bovin par un professionnel pour garantir l'entretien du bossis à court terme dans l'attente d'une solution de gardiennage de moutons pérenne	TE04	G1 G3 G10
		Etudier les solutions permettant le repli hivernal des animaux en dehors des zones inondées	SE03	G3 G5 G10
		Installer les infrastructures nécessaires au repli hivernal des animaux en dehors des zones inondées	TU04	G3 G5 G10
	3.2 Evaluer les possibilités de restauration des parcelles privées présentant un intérêt stratégique pour la gestion du site	Assurer le broyage des refus en raison du manquement des occupants afin de préserver l'état du bossis	TE05	G1 G3 G5 G10
		S'assurer du respect du cahier des charges pour le pâturage par l'ensemble des occupants (dates, chargement, infrastructures...)	PO03	G1 G3 G5 G10
		Evaluation des actions restant à mener pour la restauration de parcelles privées	SE04	G2 G3 G4
		Restauration des parcelles situées en zone tampon et classées N au PLU dans le cadre d'une acquisition (ZPENS) et après diagnostic	TU05	G2 G3 G4 G10
	3.3 Assurer la restauration des boisements humides et la coordination avec la gestion forestière périphérique	Permettre la restauration des boisements humides concernant notamment les enjeux liés aux accès, aux déchets, au risque moustiques et aux éléments présentant un danger (arbres, pylones, affûts)	TU06	G5 G8
		Veiller au respect des boisements humides concernant notamment les enjeux liés aux accès, aux déchets et aux éléments présentant un danger (arbres, pylones, affûts)	PO04	G5 G8
		Assurer le lien avec l'ONF pour la définition des actions prioritaires sur les parcelles forestières en lien avec les autres unités de gestion	AD12	G6 G7 G9
	3.4 Assurer la régulation des espèces exotiques invasives	Etudier les modes d'intervention les mieux adaptés en fonction des espèces exotiques et assurer la régulation lorsque c'est possible	TE06	Toutes
	3.5 Assurer le lien avec les autres acteurs concernant la gestion du paysage et des habitats	Assurer un lien avec l'ACCA concernant les interventions de gestion relatives au maintien des habitats et paysages	AD13	G1 G3 G5 G8 G10

AD10	Création d'unités cohérentes de pâturage limitant au maximum le morcellement et le nombre d'occupants
Thématiques	PAYSAGES ET HABITATS
Unités Gestion	G1 - G3 - G5 - G10

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.1. Utiliser le pâturage comme mode d'entretien prioritaire du bossis restauré

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Conserver le pâturage comme mode d'entretien et de gestion prioritaire pour la préservation de la biodiversité
- Prévoir une zone de pâturage centrale pour un agriculteur et éviter le morcellement
- Favoriser la mise en place de pâturage ovin avec gardiennage et permettre le pâturage bovin de façon transitoire
- Confier l'entretien mécanique complémentaire aux occupants en priorité et prévoir l'intervention des ST en cas de manquement
- Etudier la possibilité de créer des enclos en dehors du marais pour l'hiver

 Fiches associées :

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie, Département

Description

Sur la base de l'expérience quant au mode de gestion mis en place durant le plan 2012-2014 (agriculteur sur une grande surface) et étant donnée l'expérience de 2015 (occupants privés sur plusieurs zones), il apparait prioritaire de trouver l'organisation la plus simple possible afin de garantir l'entretien du bossis. Il s'agit donc de proposer un découpage cohérent limitant le nombre d'intervenants et de donner la priorité à des professionnels (agriculteurs).

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
proposition de découpage et réajustements	2		1		1		1		1	
préparation et suivi conventions des occupants	2		1		1		1		1	
total nb jours	4		2		2		2		2	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
proposition de découpage et réajustements	700 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
préparation et suivi conventions des occupants	700 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	1 400 €		700 €		700 €		700 €		700 €	

AD11

Favoriser l'installation d'un troupeau de moutons avec berger professionnel comme mode d'entretien privilégié à moyen terme

Thématiques

PAYSAGES ET HABITATS

Unités Gestion

G1 - G3 - G10

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.1. Utiliser le pâturage comme mode d'entretien prioritaire du bossis restauré

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Conserver le pâturage comme mode d'entretien et de gestion prioritaire pour la préservation de la biodiversité
- Prévoir une zone de pâturage centrale pour un agriculteur et éviter le morcellement
- Favoriser la mise en place de pâturage ovin avec gardiennage et permettre le pâturage bovin de façon transitoire
- Confier l'entretien mécanique complémentaire aux occupants en priorité et prévoir l'intervention des ST en cas de manquement
- Etudier la possibilité de créer des enclos en dehors du marais pour l'hiver

 Fiches associées : TU03 - TE04

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, Chambre d'agriculture, ADAR, Forum des Marais Atlantiques, Conservatoire des races

Description

Suite aux essais effectués sur le pâturage (bovins, équins), l'option d'un berger pouvant effectuer un pâturage itinérant sur le marais avec son troupeau sera privilégiée. Des démarches devront donc être entreprises auprès des institutions afin de recenser les candidats potentiels (ADAR, Chambre d'Agriculture, Conservatoire des races...).

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
contacts organismes agricole pour recherche berger	5		5		5		4		4	
total nb jours	5		5		5		4		4	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
contacts organismes agricole pour recherche berger	1 750 €		1 750 €		1 750 €		1 400 €		1 400 €	
total annuel	1 750 €		1 750 €		1 750 €		1 400 €		1 400 €	

TU03	Mettre en place les infrastructures nécessaires à l'installation d'un troupeau de moutons avec berger
Thématiques	PAYSAGES ET HABITATS
Unités Gestion	G1 - G3 - G10

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.1. Utiliser le pâturage comme mode d'entretien prioritaire du bossis restauré

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Conserver le pâturage comme mode d'entretien et de gestion prioritaire pour la préservation de la biodiversité
- Prévoir une zone de pâturage centrale pour un agriculteur et éviter le morcellement
- Favoriser la mise en place de pâturage ovin avec gardiennage et permettre le pâturage bovin de façon transitoire
- Confier l'entretien mécanique complémentaire aux occupants en priorité et prévoir l'intervention des ST en cas de manquement
- Etudier la possibilité de créer des enclos en dehors du marais pour l'hiver

 Fiches associées : AD11 - TE04

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, Services Techniques Municipaux, prestataires

Description

Dans le cadre du pâturage ovin tournant à mettre en place, il est nécessaire de prévoir des infrastructures mobiles permettant de faire tourner les animaux sur le site et/ou des structures permettant replier les animaux la nuit sur des zones encloses sécurisées. L'enclos devra être implanté sur une zone en périphérie du site et la structure devra garantir la mise en sécurité des moutons vis-à-vis des chiens notamment.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
installation infrastructures et encadrement	0		0		0		3		3	
total nb jours	0		0		0		3		3	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
installation infrastructures et encadrement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 050 €	3 000 €	1 050 €	3 000 €
total annuel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 050 €	3 000 €	1 050 €	3 000 €

TE04

Permettre de façon transitoire le pâturage bovin par un professionnel pour garantir l'entretien du bossis à court terme

Thématiques

PAYSAGES ET HABITATS

Unités Gestion

G1 - G3 - G10

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.1. Utiliser le pâturage comme mode d'entretien prioritaire du bossis restauré

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Conserver le pâturage comme mode d'entretien et de gestion prioritaire pour la préservation de la biodiversité
- Prévoir une zone de pâturage centrale pour un agriculteur et éviter le morcellement
- Favoriser la mise en place de pâturage ovin avec gardiennage et permettre le pâturage bovin de façon transitoire
- Confier l'entretien mécanique complémentaire aux occupants en priorité et prévoir l'intervention des ST en cas de manquement
- Etudier la possibilité de créer des enclos en dehors du marais pour l'hiver

 Fiches associées : AD11 - TU03

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie

Description

La recherche d'une solution de pâturage ovin pérenne sera certainement relativement longue à mettre en place (recherche de candidats et mise en place des modalités de pâturage et de mise en sécurité des animaux).

Afin de ne pas perdre le bénéfice de la restauration du bossis et d'assurer une continuité dans les actions déjà mises en place, une autre forme de pâturage sera autorisée de façon transitoire. Le choix de cette solution alternative s'est porté sur le pâturage bovin, qui a déjà été testé.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
recherche et encadrement d'un agriculteur	3		2		2		1		0	
total nb jours	3		2		2		1		0	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
recherche et encadrement d'un agriculteur	1 050 €	0 €	700 €	0 €	700 €	0 €	350 €	0 €	0 €	0 €
total annuel	1 050 €	0 €	700 €	0 €	700 €	0 €	350 €	0 €	0 €	0 €

SE03	Etudier les solutions permettant le repli hivernal des animaux en dehors des zones inondées
Thématiques	PAYSAGES ET HABITATS
Unités Gestion	G3 - G5 - G10

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.1. Utiliser le pâturage comme mode d'entretien prioritaire du bossis restauré

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Conserver le pâturage comme mode d'entretien et de gestion prioritaire pour la préservation de la biodiversité
- Prévoir une zone de pâturage centrale pour un agriculteur et éviter le morcellement
- Favoriser la mise en place de pâturage ovin avec gardiennage et permettre le pâturage bovin de façon transitoire
- Confier l'entretien mécanique complémentaire aux occupants en priorité et prévoir l'intervention des ST en cas de manquement
- Etudier la possibilité de créer des enclos en dehors du marais pour l'hiver

 Fiches associées : TU04

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, Département

Description

Le cahier des charges annexé aux conventions d'occupation pour le pâturage prévoit actuellement le retrait des animaux durant la période hivernale en raison des dégradations provoquées par le piétinement en zone humide et du fait du besoin de repos hivernal de la végétation. Cette obligation sera conservée. Afin de permettre aux occupants d'avoir une parcelles pour l'hiver en restant au plus près de la zone durant cette période hivernale, des solutions de repli sur les zones plus hautes, moins humides, seront étudiées. Ces zones devront être situées en périphérie.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Concertation (réunions occupants / Mairie)	2		1		1		0		0	
Dimensionnement et retours d'expérience	0		2		1		1		1	
total nb jours	2		3		2		1		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Concertation (réunions occupants / Mairie)	700 €		350 €		350 €		0 €		0 €	
Dimensionnement et retours d'expérience	0 €		700 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	700 €		1 050 €		700 €		350 €		350 €	

TU04

Installer les infrastructures nécessaires au repli hivernal des animaux en dehors des zones inondées

Thématiques

PAYSAGES ET HABITATS

Unités Gestion

G3 - G5 - G10

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.1. Utiliser le pâturage comme mode d'entretien prioritaire du bossis restauré

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Conserver le pâturage comme mode d'entretien et de gestion prioritaire pour la préservation de la biodiversité
- Prévoir une zone de pâturage centrale pour un agriculteur et éviter le morcellement
- Favoriser la mise en place de pâturage ovin avec gardiennage et permettre le pâturage bovin de façon transitoire
- Confier l'entretien mécanique complémentaire aux occupants en priorité et prévoir l'intervention des ST en cas de manquement
- Etudier la possibilité de créer des enclos en dehors du marais pour l'hiver

 Fiches associées : SE03

 Intervenants :Gestionnaire, Mai-rie, Département

Description

Suite à l'étude des possibilités et au choix de la zone la plus adaptée au repli hivernal des animaux, les infrastructures nécessaires devront éventuellement être installées si la zone retenue n'est pas déjà aménagée.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
installation infrastructures et encadrement	0		2		1		0		0	
total nb jours	0		2		1		0		0	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
installation infrastructures et encadrement	0 €	0 €	700 €	2 000 €	350 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
total annuel	0 €	0 €	700 €	2 000 €	350 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

TE05	Assurer le broyage des refus en raison du manquement des occupants afin de préserver l'état du bossis
Thématiques	PAYSAGES ET HABITATS
Unités Gestion	G1 - G3 - G5 - G10

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.1. Utiliser le pâturage comme mode d'entretien prioritaire du bossis restauré

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Conserver le pâturage comme mode d'entretien et de gestion prioritaire pour la préservation de la biodiversité
- Prévoir une zone de pâturage centrale pour un agriculteur et éviter le morcellement
- Favoriser la mise en place de pâturage ovin avec gardiennage et permettre le pâturage bovin de façon transitoire
- Confier l'entretien mécanique complémentaire aux occupants en priorité et prévoir l'intervention des ST en cas de manquement
- Etudier la possibilité de créer des enclos en dehors du marais pour l'hiver

 Fiches associées :

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie, Services Techniques Municipaux, prestataires

Description

Etant donné les manquements des occupants chaque année, il est proposé de procéder à la gestion des refus dans le cadre du plan de gestion se façon systématique. En contrepartie les occupants paieront une location adaptée par rapport aux années passées de façon à couvrir les frais d'entretien. Ce budget sera pris en charge par la Commune directement en échange de la perception des redevances.

Le gestionnaire assurera la programmation et l'encadrement du broyage.

Si certaines zones doivent être entretenues de façon spécifique pour les activités cynégétiques, une aide pourra être demandée par l'ACCA à la fédération des chasseurs.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
programmation et encadrement broyage	2		2		2		2		2	
total nb jours	2		2		2		2		2	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
programmation et encadrement broyage	700 €	0 €	700 €	0 €	700 €	0 €	700 €	0 €	700 €	0 €
total annuel	700 €	0 €	700 €	0 €	700 €	0 €	700 €	0 €	700 €	0 €

PO03

S'assurer du respect du cahier des charges pour le pâturage par l'ensemble des occupants

Thématiques

PAYSAGES ET HABITATS

Unités Gestion

G1 - G3 - G5 - G10

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.1. Utiliser le pâturage comme mode d'entretien prioritaire du bossis restauré

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Conserver le pâturage comme mode d'entretien et de gestion prioritaire pour la préservation de la biodiversité
- Prévoir une zone de pâturage centrale pour un agriculteur et éviter le morcellement
- Favoriser la mise en place de pâturage ovin avec gardiennage et permettre le pâturage bovin de façon transitoire
- Confier l'entretien mécanique complémentaire aux occupants en priorité et prévoir l'intervention des ST en cas de manquement
- Etudier la possibilité de créer des enclos en dehors du marais pour l'hiver

 Fiches associées :

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie

Description

Le cahier des charges annexé aux conventions de pâturage prévoit des conditions de dates et de charge-ments, le respect des infrastructures, des interdictions de faire....

Une surveillance constante de tous ces éléments est nécessaire afin de gérer les difficultés ou de prévenir les conflits.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Surveillance des occupants	2		2		2		2		2	
total nb jours	2		2		2		2		2	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Surveillance des occupants	700 €		700 €		700 €		700 €		700 €	
total annuel	700 €		700 €		700 €		700 €		700 €	

SE04	Evaluation des actions restant à mener pour la restauration des parcelles privées
Thématiques	PAYSAGES ET HABITATS
Unités Gestion	G2 - G4

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.2. Evaluer les possibilités de restauration des parcelles privées présentant un intérêt stratégique pour la gestion du site

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Conserver le pâturage comme mode d'entretien et de gestion prioritaire pour la préservation de la biodiversité
- Prévoir une zone de pâturage centrale pour un agriculteur et éviter le morcellement
- Favoriser la mise en place de pâturage ovin avec gardiennage et permettre le pâturage bovin de façon transitoire
- Confier l'entretien mécanique complémentaire aux occupants en priorité et prévoir l'intervention des ST en cas de manquement
- Etudier la possibilité de créer des enclos en dehors du marais pour l'hiver

 Fiches associées : TU05 - SE14

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, propriétaires privés

Description

Dans le cadre de l'identification des parcelles privées ayant un intérêt pour la gestion globale du site, et suite aux diagnostics qui y seront effectués, il s'agira de déterminer les actions prioritaires à mettre en place si ces parcelles passent en gestion « active » dans le cadre du plan de gestion (acquisition).

Coûts prévisionnels

	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
phasage										
Préconisations de restauration	0		1		1		2		0	
total nb jours	0		1		1		2		0	
coûts prévisionnels										
Préconisations de restauration	0 €		350 €		350 €		700 €		0 €	
total annuel	0 €		350 €		350 €		700 €		0 €	

TU05

Restauration des parcelles situées en zone tampon et classées N au PLU dans le cadre d'une acquisition et après diagnostic

Thématiques

PAYSAGES ET HABITATS

Unités Gestion

G2 - G3 - G4 - G10

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.2. Evaluer les possibilités de restauration des parcelles privées présentant un intérêt stratégique pour la gestion du site

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Conserver le pâturage comme mode d'entretien et de gestion prioritaire pour la préservation de la biodiversité
- Prévoir une zone de pâturage centrale pour un agriculteur et éviter le morcellement
- Favoriser la mise en place de pâturage ovin avec gardiennage et permettre le pâturage bovin de façon transitoire
- Confier l'entretien mécanique complémentaire aux occupants en priorité et prévoir l'intervention des ST en cas de manquement
- Etudier la possibilité de créer des enclos en dehors du marais pour l'hiver



Fiches associées : SE04 - SE13 - SE14



Intervenants : Gestionnaire, Mairie, Services techniques municipaux, prestataires

Description

Il s'agit de mettre en place les travaux nécessaires dans le cadre de la restauration des parcelles comme par exemple le traitement des espèces invasives, la maîtrise des friches... Le gestionnaire encadrera les intervenants.

En préalable, il est indispensable d'installer une clôture simple délimitant la parcelle le temps de réaliser le diagnostic afin d'éviter l'intervention de l'ancien propriétaire pour du broyage par exemple.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
travaux de restauration et encadrement	1		1		2		1		1	
total nb jours	1		1		2		1		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
travaux de restauration et encadrement	350 €	2 000 €	350 €	3 000 €	700 €	1 500 €	350 €	2 000 €	350 €	2 000 €
total annuel	350 €	2 000 €	350 €	3 000 €	700 €	1 500 €	350 €	2 000 €	350 €	2 000 €

TU06	Permettre la restauration des boisements humides (accès, risque moustiques, arbres et pylônes dangereux...)
Thématiques	PAYSAGES ET HABITATS
Unités Gestion	G5 - G8

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.3. Assurer la restauration des boisements humides et la coordination avec la gestion forestière périphérique

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Suivre la gestion des parcelles forestières confiées à l'ONF et particulièrement la lagune de Claire de Bel
- Appliquer les règles du code forestier sur les parcelles gérées par l'ONF en matière de déchets, chasse et circulation

 **Fiches associées :** PO04 - SE05 - SE06 - SE08

 **Intervenants :** Gestionnaire, Mairie, ONF, prestataires

Description

Suite aux différents suivis sur la faune et la flore qui seront effectués, il s'agit de mettre en place les opérations visant à la fois à restaurer écologiquement le boisement, mais également à le sécuriser pour l'accès du public et à limiter les gîtes à moustiques inaccessibles.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
travaux de restauration et encadrement	0		1		1		1		0	
total nb jours	0		1		1		1		0	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
travaux de restauration et encadrement	0 €	0 €	350 €	1 500 €	350 €	1 500 €	350 €	1 500 €	0 €	0 €
total annuel	0 €	0 €	350 €	1 500 €	350 €	1 500 €	350 €	1 500 €	0 €	0 €

PO04	Veiller au respect des boisements humides (accès, déchets, arbres dangereux, pylônes...)
Thématiques	PAYSAGES ET HABITATS
Unités Gestion	G5 - G8

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.3. Assurer la restauration des boisements humides et la coordination avec la gestion forestière périphérique

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Suivre la gestion des parcelles forestières confiées à l'ONF et particulièrement la lagune de Claire de Bel
- Appliquer les règles du code forestier sur les parcelles gérées par l'ONF en matière de déchets, chasse et circulation

 Fiches associées : TU06

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie, ONF

Description

Dans le cadre de la réhabilitation des boisements humides, il s'agit de veiller à limiter les dépôts de déchets récurrents, la circulation motorisée et les autres comportements inappropriés (coupes de bois non autorisées par exemple) par une surveillance régulière.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
surveillance boisements	4		4		4		4		4	
total nb jours	4		4		4		4		4	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
surveillance boisements	1 400 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €	
total annuel	1 400 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €	

AD12	Assurer le lien avec l'ONF pour la définition des actions prioritaires sur les parcelles forestières en lien avec les autres unités de gestion
Thématiques	PAYSAGES ET HABITATS
Unités Gestion	G6 - G7 - G9

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.3. Assurer la restauration des boisements humides et la coordination avec la gestion forestière périphérique

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Suivre la gestion des parcelles forestières confiées à l'ONF et particulièrement la lagune de Claire de Bel
- Appliquer les règles du code forestier sur les parcelles gérées par l'ONF en matière de déchets, chasse et circulation

 Fiches associées : SE07 - SE09

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie, ONF, Département

Description

Des réunions de coordination et des rencontres sur le terrain pourront avoir lieu pour s'assurer de la cohérence des actions sur l'ensemble des parcelles forestières du plan de gestion et définir les actions prioritaires pour le plan de gestion forestier de l'ONF.

Une synthèse des données disponibles pourra également être réalisée à l'attention de l'ONF.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
réunions annuelles	4		2		2		2		2	
total nb jours	4		2		2		2		2	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
réunions annuelles	1 400 €		700 €		700 €		700 €		700 €	
total annuel	1 400 €		700 €		700 €		700 €		700 €	

TE06	Etudier les modes d'intervention les mieux adaptés en fonction des espèces exotiques et assurer la régulation lorsque c'est possible
Thématiques	PAYSAGES ET HABITATS
Unités Gestion	Toutes

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.4. Assurer la régulation des espèces exotiques invasives

 Fiches associées : SE08 - SE09

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie, Services Techniques Municipaux, prestataires

Description

Des espèces exotiques invasives sont présentes sur la zone et doivent être surveillées, régulées voire éradiquées lorsque c'est possible (Baccharis, myriophylle, écrevisses...).

Des interventions seront donc nécessaires en ce sens, soit directement par le gestionnaire, soit par des prestataires extérieurs encadrés.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
lutte contre les espèces invasives	2		2		1		1		1	
total nb jours	2		2		1		1		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
lutte contre les espèces invasives	700 €	1 500 €	700 €	1 500 €	350 €	1 000 €	350 €	1 000 €	350 €	1 000 €
total annuel	700 €	1 500 €	700 €	1 500 €	350 €	1 000 €	350 €	1 000 €	350 €	1 000 €

AD13	Assurer le lien avec l'ACCA concernant les interventions de gestion relatives au maintien des habitats et paysages
Thématiques	PAYSAGES ET HABITATS
Unités Gestion	G1 - G3 - G5 - G8 - G10

Objectif général

Pérenniser la gestion des habitats et paysages entreprise et poursuivre la restauration des zones périphériques pour favoriser l'expression de la biodiversité

Objectif opérationnel concerné

3.3. Assurer le lien avec les autres acteurs concernant la gestion du paysage et des habitats

Conclusions concertation 2015 relatives à cette action:

- Conserver le pâturage comme mode d'entretien et de gestion prioritaire pour la préservation de la biodiversité
- Prévoir une zone de pâturage centrale pour un agriculteur et éviter le morcellement
- Favoriser la mise en place de pâturage ovin avec gardiennage et permettre le pâturage bovin de façon transitoire
- Confier l'entretien mécanique complémentaire aux occupants en priorité et prévoir l'intervention des ST en cas de manquement
- Etudier la possibilité de créer des enclos en dehors du marais pour l'hiver
- Suivre la gestion des parcelles forestières confiées à l'ONF et particulièrement la lagune de Claire de Bel
- Appliquer les règles du code forestier sur les parcelles gérées par l'ONF en matière de déchets, chasse et circulation

 Fiches associées :

 Intervenants : Gestionnaire, Mairie, ACCA

Description

Le maintien du lien avec les chasseurs est primordial au maintien de l'équilibre de la gestion du Marais du Logit. Concernant les interventions sur les paysages et les habitats (gestion des friches, maintien du bos-sis, entretien des haies...), les interactions avec les chasseurs sont importantes et doivent être gérées en amont.

Des réunions régulières et des rencontres sur le terrain doivent avoir lieu en ce sens.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
réunions annuelles	1		1		1		1		1	
total nb jours	1		1		1		1		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
réunions annuelles	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	

Thématique : SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION

Objectif à long terme	Objectif opérationnel	actions	codes	Unités
IV- Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise (ou à mettre) en place et des pratiques des occupants	4.1 Assurer et actualiser la connaissance des espèces patrimoniales	Assurer la connaissance de la flore patrimoniale en lien avec les actions de gestion et la valorisation du site	SE05	G1 G3 G5 G8
		Assurer la connaissance de la faune patrimoniale en lien avec les actions de gestion et la valorisation du site (amphibiens, reptiles...)	SE06	G1 G3 G5 G8
		Assurer un suivi concernant les espèces patrimoniales ou à enjeux sur la bordure forestière en collaboration avec l'ONF, notamment sur la lagune de Claire de Bel	SE07	G6 G7 G9
	4.2 Assurer la connaissance des espèces exotiques et envahissantes	Etablir un suivi des espèces non autochtones et proposer des modes d'action pour limiter la prolifération	SE08	G1 G3 G5 G8
		Assurer un suivi concernant les espèces non autochtones sur la bordure forestière en collaboration avec l'ONF, notamment sur la lagune de Claire de Bel	SE09	G6 G7 G9
	4.3 Evaluer la compartimentation des bassins doux et salés	Mettre en place un suivi des hauteurs d'eau et de la salinité des bassins présentant un intérêt	SE10	G1 G3 G4 G8
		Evaluer la déconnexion des bassins salés grâce à divers indicateurs (habitats aquatiques, odonates...)	SE11	G1
	4.4 Evaluer la gestion du bossis	Mettre en place les suivis nécessaires à l'évaluation de la gestion par le pâturage (orthoptères, papillons...)	SE12	G1 G3 G4 G10
		Etablir un diagnostic et des préconisations pour la restauration de la parcelle Départementale de compensation	SE13	G10
	4.5 Etablir le diagnostic des parcelles à enjeu situées en zone tampon	Etablir un diagnostic simplifié des parcelles privées à enjeux dans l'optique de la création d'une ZPENS	SE14	G2 G3 G4
		Informar les propriétaires privés des enjeux liés au maintien des espèces patrimoniales et à la lutte contre les espèces exotiques	PI05	G2 G3 G4 G5 G8
	4.6 Assurer le suivi des actions de chasse	Recueillir auprès de l'ACCA et des chasseurs au gibier d'eau les informations relatives aux prises effectuées chaque année	SE15	Toutes
	4.7 Intégrer les données recueillies aux bases de données officielles	Assurer la mise en forme et le transfert des données recueillies vers les structures régionales (ARBA, OAFS, PRA, CBN SA...)	AD14	Toutes
	4.8 Assurer le suivi administratif du plan de gestion	Etablir les bilans annuels et animer le comité de pilotage	AD15	Toutes

SE05	Assurer la connaissance de la flore patrimoniale en lien avec les actions de gestion et la valorisation du site
Thématiques	SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	G1 - G3 - G5 - G8

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.1. Assurer et actualiser la connaissance des espèces patrimoniales

Actions transversales

 Fiches associées : SE12

 Intervenants :Gestionnaire, CBNSA

Description

Il s'agit de réaliser des relevés de terrain destinés à améliorer la connaissance, ou à évaluer et anticiper les modes de gestion.

Lors de l'étude floristique et phytocénotique réalisée en 2005 par le CBNSA, 30 espèces patrimoniales avaient été répertoriées. Une mise à jour de ces données pourra être demandée au CBNSA, suite à un transfert des informations récentes par le gestionnaire.

Le gestionnaire pourra également intervenir sur le suivi des autres espèces afin de mettre en avant des indicateurs de gestion (qualité de la prairie pour le pâturage par exemple).

Ces suivis sont également destinés à éviter les impacts sur les espèces patrimoniales lors des différentes actions de gestion (hydraulique, paysage, infrastructures).

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Inventaires terrain	1		2		2		2		2	
synthèse et préconisations	3		1		1		1		1	
total nb jours	4		3		3		3		3	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Inventaires terrain	350 €		700 €	2 500 €	700 €		700 €		700 €	
synthèse et préconisations	1 050 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	1 400 €		1 050 €	2 500 €	1 050 €		1 050 €		1 050 €	

SE06	Assurer la connaissance de la faune patrimoniale en lien avec les actions de gestion et la valorisation du site
Thématiques	SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	G1 - G3 - G5 - G8

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.1. Assurer et actualiser la connaissance des espèces patrimoniales

Actions transversales

 Fiches associées :

 Intervenants : Gestionnaire, Cistude Nature, LPO, Fédération des Chasseurs

Description

Parmi les espèces patrimoniales ou à enjeux pour lesquelles un suivi devra être effectué figurent les reptiles pour lesquels on possède jusqu'à présent peu de données (un suivi a débuté durant l'année de révision du plan de gestion en collaboration avec l'Association Cistude Nature).

Le suivi des espèces emblématiques comme la Cistude, le Pélobate cultripède et d'autres amphibiens pourra également être poursuivi.

D'autres types de suivis faunistiques pourront être effectués (entomofaune, avifaune...) si besoin et notamment ceux qui doivent permettre d'évaluer la gestion ou les problématiques rencontrées.

Ces données permettront des préconisations dans le cadre des actions de gestion ou dans le cadre des travaux à mettre en place (hydraulique, paysage, infrastructures).

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Inventaires terrain	3		3		3		3		3	
synthèse et préconisations	1		1		1		1		1	
total nb jours	4		4		4		4		4	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Inventaires terrain	1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €		1 050 €	
synthèse et préconisations	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	1 400 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €		1 400 €	

SE07

Assurer un suivi concernant les espèces patrimoniales ou à enjeux sur la bordure forestière en collaboration avec l'ONF (Claire de Bel)

Thématiques

SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION

Unités Gestion

G6 - G7 - G9

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.1. Assurer et actualiser la connaissance des espèces patrimoniales

Actions transversales

 Fiches associées :
 Intervenants : Gestionnaire, ONF
Description

Il s'agit de conserver une veille sur les espèces mises en évidence dans le cadre des plans de gestion précédents, notamment sur la lagune de Claire de Bel qui présente un intérêt particulier. Des suivis des amphibiens et des cistudes (sites de ponte importants) pourront être réalisés afin de fournir des données à l'ONF pour la gestion. Dans un premier temps, une synthèse des données existantes pourra être fournie à l'ONF.

Par ailleurs, dans son étude floristique et phytocénotique de 2005, le CBNSA a mis en évidence 3 espèces patrimoniales protégées (le Garou, le Rouvet blanc et la Roquette jaune) situées sur les unités de gestion forestières. Le gestionnaire effectuera donc notamment un suivi de ces espèces particulières qui pourront être mises en avant dans le cadre de la valorisation du site auprès du public.

Ces suivis pourront être étendus à d'autres espèces si besoin et ont pour objectif global de permettre des préconisations particulières dans le cadre des actions de gestion et/ou des travaux à effectuer.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Synthèse et transmission des données	4		0		0		0		0	
Suivis Claire de Bel	1		1		1		1		1	
Coordination gestionnaire / ONF	1		1		1		1		1	
total nb jours	6		2		2		2		2	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
Synthèse et transmission des données	1 400 €		0 €		0 €		0 €		0 €	
Suivis Claire de Bel	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
Coordination gestionnaire / ONF	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	2 100 €		700 €		700 €		700 €		700 €	

SE08	Etablir un suivi des espèces non autochtones et proposer des modes d'action pour limiter la prolifération
Thématiques	SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	G1 - G3 - G5 - G9

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.2. Assurer la connaissance des espèces exotiques et envahissantes

Actions transversales

 Fiches associées : TE06

 Intervenants :Gestionnaire

Description

Des espèces exotiques animales et végétales ont déjà été référencées dans les plans de gestion précédents (Baccharis, myriophylle, écrevisse). Il s'agit de suivre également des espèces végétales qui n'ont pas fait l'objet de suivis particuliers les années précédentes : la Balsamine, la Lampourde, l'Ephémère de Rio, la Canne de Provence, le Sénéçon du Cap.

Ces suivis doivent permettre d'évaluer le besoin d'action quant à l'éradication ou au contrôle de ces espèces et d'orienter ces actions.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
suivis et préconisations	1		1		1		1		1	
total nb jours	1		1		1		1		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
suivis et préconisations	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	

SE09	Assurer un suivi concernant les espèces non autochtones sur la bordure forestière en collaboration avec l'ONF (Claire de Bel)
Thématiques	SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	G6 - G7 - G9

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.2. Assurer la connaissance des espèces exotiques et envahissantes

Actions transversales

 Fiches associées : TE06

 Intervenants :Gestionnaire, ONF

Description

La bordure forestière, et particulièrement Claire de Bel, concentre un certain nombre d'espèces exotiques animales et végétales (Myriophylle du Brésil, perche soleil, écrevisse de Louisiane...).

Des efforts ont été entrepris pour la gestion de certaines de ces espèces.

Ils devront donc se poursuivre au moyen d'une veille qui permettra à l'ONF de planifier ses actions de gestion en toute connaissance de cause, afin de limiter au maximum les risques de dispersion.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
sulvis et préconisations	0		1		0		1		0	
total nb jours	0		1		0		1		0	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
sulvis et préconisations	0 €		350 €		0 €		350 €		0 €	
total annuel	0 €		350 €		0 €		350 €		0 €	

SE10	Mettre en place un suivi des hauteurs d'eau et de la salinité des bassins présentant un intérêt
Thématiques	SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	G1 - G3 - G4 - G8

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.3. Evaluer la compartimentation des bassins doux et salés

Actions transversales

 Fiches associées : TU02 - SE11

 Intervenants : Gestionnaire

Description

Dans le cadre de la gestion hydraulique des bassins, le suivi mensuel, en des points stratégiques, des hauteurs d'eau et de la salinité permettra d'évaluer l'adoucissement de certains des réservoirs ainsi que l'efficacité des nouveaux aménagements éventuels.

Les suivis systématiques effectués depuis 2006 sur l'ensemble des bassins seront relocalisés uniquement sur les zones où il y a nécessité d'obtenir des informations.

Coûts prévisionnels

<u>phasage</u>	2016		2017		2018		2019		2020	
	<i>gestionnaire (nb j)</i>	<i>autres</i>	<i>gestionnaire (nb j)</i>	<i>autres</i>	<i>gestionnaire (nb j)</i>	<i>autres</i>	<i>gestionnaire (nb j)</i>	<i>autres</i>	<i>gestionnaire (nb j)</i>	<i>autres</i>
suisvis terrain	6		6		6		6		6	
total nb jours	6		6		6		6		6	
<u>coûts prévisionnels</u>	<i>gestionnaire (nb j)</i>	<i>autres</i>	<i>gestionnaire (nb j)</i>	<i>autres</i>	<i>gestionnaire (nb j)</i>	<i>autres</i>	<i>gestionnaire (nb j)</i>	<i>autres</i>	<i>gestionnaire (nb j)</i>	<i>autres</i>
suisvis terrain	2 100 €		2 100 €		2 100 €		2 100 €		2 100 €	
total annuel	2 100 €		2 100 €		2 100 €		2 100 €		2 100 €	

SE11	Evaluer la déconnexion des bassins salés grâce à divers indicateurs
Thématiques	SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	G1

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.3. Evaluer la compartimentation des bassins doux et salés

Actions transversales

 Fiches associées : TU02 - SE10

 Intervenants :Gestionnaire

Description

Des suivis pourront être mis en place avant et après la déconnexion de certains bassins saumâtres, pour évaluer leur adoucissement. Parmi les critères suivis : les habitats aquatiques, les odonates et éventuellement les amphibiens.

Ces suivis seront effectués de façon séquentielle afin d'évaluer un premier bassin avant de programmer éventuellement la déconnexion suivante.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
suisvis indicateurs	1		0		1		0		1	
préconisations	0		0		1		1		0	
total nb jours	1		0		2		1		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
suisvis indicateurs	350 €		0 €		350 €		0 €		350 €	
préconisations	0 €		0 €		350 €		350 €		0 €	
total annuel	350 €		0 €		700 €		350 €		350 €	

SE12	Mettre en place les suivis nécessaires à l'évaluation de la gestion par le pâturage
Thématiques	SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	G1 - G3 - G4 - G10

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.4. Evaluer la gestion du bossis

Actions transversales

 Fiches associées : TE04 - TE05 - SE05

 Intervenants :Gestionnaire

Description

Des indicateurs permettent d'évaluer la qualité des prairies et donc l'adaptation du pâturage, d'autant plus dans la perspective de la mise en place de pâturage ovin qui n'a pour l'instant pas été testé.

Parmi ces indicateurs, on pourra utiliser les Orthoptères (criquets et sauterelles) ou les papillons.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
suisvis indicateurs	0		8		0		3		0	
synthèse	0		2		0		0		3	
total nb jours	0		10		0		3		3	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
suisvis indicateurs	0 €		2 800 €		0 €		1 050 €		0 €	
synthèse	0 €		700 €		0 €		0 €		1 050 €	
total annuel	0 €		3 500 €		0 €		1 050 €		1 050 €	

SE13	Etablir un diagnostic et des préconisations pour la restauration de la parcelle départementale de compensation
Thématiques	SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	G10

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.5. Etablir le diagnostic des parcelles à enjeu situées en zone tampon

Actions transversales

 Fiches associées : TU05

 Intervenants :Gestionnaire

Description

La parcelle acquise par le Département dans le cadre d'une mesure compensatoire, si elle est intégrée dans le périmètre du plan de gestion, doit faire l'objet d'un diagnostic particulier en vue d'une restauration et pour permettre sa gestion de façon pérenne.

Le diagnostic proposé devra permettre d'évaluer les richesses faunistiques (déjà plus ou moins connues) et floristiques de la zone, la présence d'espèces invasives, et les travaux de restauration à réaliser.

Coûts prévisionnels



FINANCEMENT EXCLUSIVEMENT PAR LE DEPARTEMENT

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
diagnostic et suivi	3		1		1		1		1	
préconisations de restauration	2		1		1		0		0	
total nb jours	5		2		2		1		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
diagnostic et suivi	1 050 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
préconisations de restauration	700 €		350 €		350 €		0 €		0 €	
total annuel	1 750 €		700 €		700 €		350 €		350 €	

SE14	Etablir un diagnostic simplifié des parcelles privées à enjeux dans l'optique de la création d'une ZPENS
Thématiques	SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	G2 - G3 - G4

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.5. Etablir le diagnostic des parcelles à enjeu situées en zone tampon

Actions transversales

 Fiches associées : SE04—TU05

 Intervenants :Gestionnaire

Description

Les parcelles privées repérées pour un classement en ZPENS pourront faire l'objet, sous conditions, d'un diagnostic simplifié qui permettra de déterminer le bienfondé de ce classement potentiel au regard des enjeux de biodiversité.

Ce diagnostic permettra d'évaluer de façon globale les richesses faunistiques et floristiques de la zone, les enjeux hydrauliques et habitats, la présence d'espèces invasives, et les travaux de restauration à réaliser.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
diagnostic	2		2		2		1		0	
total nb jours	2		2		2		1		0	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
diagnostic	700 €		700 €		700 €		350 €		0 €	
total annuel	700 €		700 €		700 €		350 €		0 €	

PI05	Informers les propriétaires privés des enjeux liés au maintien des espèces patrimoniales et à la lutte contre les espèces exotiques
Thématiques	SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	G2 - G3 - G4 - G5 - G8

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.5. Etablir le diagnostic des parcelles à enjeu situées en zone tampon

Actions transversales

 Fiches associées : SE05 - SE06 - SE08 - SE14

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie

Description

Afin d'assurer la meilleure gestion possible sur toute la surface du plan de gestion, les propriétaires de parcelles privées situées dans le périmètre seront informés de la présence d'espèces patrimoniales et exotiques sur la zone. L'objectif est de mettre en avant leur responsabilité dans la conservation de ce patrimoine commun qu'est le Logit.

Cela pourra être fait au moyen de documents écrits très simples ou via des balades sur le site.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
document de sensibilisation	0		0		3		0		0	
balade terrain spécifique avec les riverains	0		0		1		0		0	
total nb jours	0		0		4		0		0	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
document de sensibilisation	0 €	0 €	0 €	0 €	1 050 €	200 €	0 €	0 €	0 €	0 €
balade terrain spécifique avec les riverains	0 €	0 €	0 €	0 €	350 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
total annuel	0 €	0 €	0 €	0 €	1 400 €	200 €	0 €	0 €	0 €	0 €

SE15	Recueillir auprès de l'ACCA et des chasseurs au gibier d'eau les informations relatives aux prises effectuées chaque année
Thématiques	SUVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	Toutes

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.6. Assurer le suivi des actions de chasse

Actions transversales

 Fiches associées : AD02

 Intervenants :Gestionnaire, Mairie, ACCA

Description

Afin de compléter les données de terrain issues des suivis effectués par le gestionnaire, les chasseurs pourront contribuer à une meilleure connaissance du site du point de vue cynégétique en apportant des informations relatives à leurs observations et leurs prises chaque année.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
concertation chasseurs (ACCA + tonne)	1		1		1		1		1	
total nb jours	1		1		1		1		1	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
concertation chasseurs (ACCA + tonne)	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
total annuel	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	

AD14	Assurer la mise en forme et le transfert des données recueillies vers les structures régionales
Thématiques	SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION
Unités Gestion	Toutes

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.7. Intégrer les données recueillies aux bases de données officielles

Actions transversales

 Fiches associées : SE05 - SE06 - SE07 - SE08 - SE09 - SE11 - SE15

 Intervenants :Gestionnaire

Description

Afin d'assurer la prise en compte du site dans les différents projets territoriaux, les données recueillies seront synthétisées, mises en forme et transférées à chaque base de données existante.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
synthèse et mise en forme des données recueillies	5		5		5		5		5	
transfert vers les différentes structures au format adapté	2		2		2		2		2	
total nb jours	7		7		7		7		7	
coûts prévisionnels	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
synthèse et mise en forme des données recueillies	1 750 €		1 750 €		1 750 €		1 750 €		1 750 €	
transfert vers les différentes structures au format adapté	700 €		700 €		700 €		700 €		700 €	
total annuel	2 450 €		2 450 €		2 450 €		2 450 €		2 450 €	

AD15**Etablir des bilans annuels et animer le comité de pilotage**

Thématiques

SUIVIS ET OUTILS D'AIDE A LA DECISION

Unités Gestion

Toutes

Objectif général

Assurer la connaissance et la prise en compte des richesses naturelles du site, et permettre l'évaluation de la gestion mise en place et des pratiques des occupants

Objectif opérationnel concerné

4.7. Assurer le suivi administratif du plan de gestion

Actions transversales
 Fiches associées :
 Intervenants : Gestionnaire, Mairie
Description

Un bilan annuel sera établi et transmis à la Commune ainsi qu'aux financeurs.

Le comité de pilotage constitué des financeurs, des partenaires techniques, des services de l'Etat et des collectivités sera réuni au moins une fois par an pour entendre le rapport annuel et réorienter les actions si besoin.

Coûts prévisionnels

phasage	2016		2017		2018		2019		2020	
	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
préparation, animation et compte-rendus COFIL	1		1		1		1		1	
réaction et édition du bilan annuel	10		10		10		10		10	
total nb jours	11		11		11		11		11	
<u>coûts prévisionnels</u>	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres	gestionnaire (nb j)	autres
préparation, animation et compte-rendus COFIL	350 €		350 €		350 €		350 €		350 €	
réaction et édition du bilan annuel	3 500 €		3 500 €		3 500 €		3 500 €		3 500 €	
total annuel	3 850 €		3 850 €		3 850 €		3 850 €		3 850 €	

PLAN DE GESTION
DU MARAIS DU LOGIT
2016-2020

Synthèse financière

coûts prévisionnels du plan de gestion 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
coût gestionnaire	44 100 €	46 550 €	50 750 €	50 050 €	44 100 €
coût hors gestionnaire*	6 750 €	20 450 €	21 100 €	31 600 €	20 900 €
<i>TOTAL annuel</i>	<i>50 850 €</i>	<i>67 000 €</i>	<i>71 850 €</i>	<i>81 650 €</i>	<i>65 000 €</i>

** infrastructures, entretien, prestataires, matériel*

Financements : Région, Département, Agence de l'Eau, Mairie

coûts prévisionnels action SE13 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
coût gestionnaire	1 750 €	700 €	700 €	350 €	350 €
coût hors gestionnaire*	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>TOTAL annuel</i>	<i>1 750 €</i>	<i>700 €</i>	<i>700 €</i>	<i>350 €</i>	<i>350 €</i>

** infrastructures, entretien, prestataires, matériel*

Financements : Département

Partenaires financiers

